



UNIVERSITÉ DE NANTES

Pôle Finance,
Banque-Assurance et
Logistique maritime,
IUP



LA HOTTE AUX INFOS

Analyse de presse

Période du 1er au 31 décembre 2014



Master II Gestion des risques et Clientèle Entreprises

Maxime BOULESTEIX
Maxime FREUCHET
Léo GUILLET
Ahmet KARAGUR

Master II Gestion de Patrimoine

Maria ABALKAÏS
Charlotte LIABEUF
Julien MORINIÈRE
Laurent VALLEE

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE.

L'équipe



Léo GUILLET

Master II Gestion des risques

Stage : Arkéa Crédit Mutuel à Rouen (6 mois)

Citation : « *En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout.* » (Albert Camus)

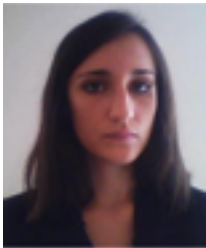


Julien MORINIÈRE

Master II Gestion de Patrimoine

Stage : CGPI Plus value conseil à Nantes (6 mois)

Citation : « *C'est dans la conscience de son imperfection que l'on progresse* »



Charlotte LIABEUF

Master II Gestion de Patrimoine

Stage : 3A Patrimoine à La Roche-Sur-Yon (6 mois)

Citation : « *Le souvenir d'une certaine image n'est que le regret d'un certain instant* » (Marcel Proust)



Maria ABALKAÏS

Master II Gestion de Patrimoine

Stage : CGPI Capital Confiance à Quimper (6 mois)

Citation : « *Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie* » (Confucius)



Maxime BOULESTEIX

Master II Gestion des risques

Stage : Portzamparc à Nantes (6 mois)

Citation : « *Il y a bien des manières de ne pas réussir, mais la plus sûre est de ne jamais prendre de risques* » (Benjamin Franklin)



Laurent VALLEE

Master II Gestion de Patrimoine

Stage : Crédit Agricole, Atlantique Vendée (6 mois)

Citation : « *Apprendre sans réfléchir est vain. Réfléchir sans apprendre est dangereux* » (Confucius)

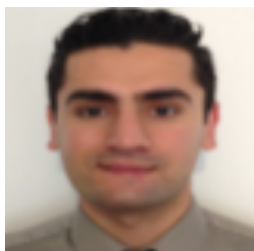


Maxime FREUCHET

Master II Gestion des risques

Stage : CM-CIC Capital Innovation à Paris (6 mois)

Citation : « *Le temps de la réflexion est une économie de temps* » (Publilius Syrus)



Ahmet KARAGUR

Master II Gestion des risques

Citation : « *L'Homme apprend plus de ses erreurs que de ses réussites. En cas d'échec il faut tout de même féliciter l'intéressé pour l'objectif qu'il s'était fixé. Car celui qui n'a pas d'objectifs ne risque pas de les atteindre.* »

L'édito

Ça sent le sapin...

Alors que le gouvernement profite de la nouvelle année pour parler d'audace et d'optimisme, les estimations émanant de la Commission européenne sont claires : en 2014, la France a perdu son rang de 5^{ème} puissance économique mondiale, se faisant ainsi devancer par le Royaume-Uni, en termes de PIB.

En effet, l'économie britannique a connu une croissance en volume de 3 % contre 0,4 %, en France et une revalorisation de la livre sterling par rapport à l'euro. De plus, la menace de déflation en France pénalise l'activité (0,4% d'inflation contre 1,5% au Royaume-Uni). Ces facteurs peuvent ainsi expliquer en grande partie cette évolution.

La France reste donc ralentie par une croissance faible, et un déficit conséquent.

Bruxelles a d'ailleurs menacé la France de sanctions si cette dernière ne prenait pas de réelles mesures pour réduire son déficit. Après avoir accepté une nouvelle fois de reporter son verdict pour le printemps 2015, le gouvernement repousse encore ses promesses en prévoyant un déficit de 4,1% pour l'année à venir et assure que la France sera « *largement en-dessous de 3% en 2017* ». Un comportement qui commence à agacer Bruxelles...

Quant au chômage, les prévisions attendues ne sont pas bonnes. En effet, s'il y aura une hausse de l'emploi en 2015, celle-ci ne suffira pas à absorber la progression de la population active ; ainsi, mi-2015, le taux de chômage devrait atteindre 10,2% de la population active en Métropole.

Les salaires ne seront pas non plus épargnés ; en effet, selon l'INSEE, ces derniers devraient en effet baisser au premier semestre 2015. Seuls les fonctionnaires de catégorie B verront leur indice revalorisé de 2,4% au 1^{er} janvier 2015.

Ces prévisions ne vont pas rendre la tâche facile au gouvernement qui va devoir prendre des mesures et respecter ses objectifs afin de ne pas jouer avec les nerfs de la zone Euro... Une bonne résolution pour 2015 ?

Sommaire

Partie I. Actualités

· <u>Economie & Finance</u>	
La dépêche des marchés	1
Altice, nouvelle grenouille des télécoms	4
Actualités européennes : La gazette de l'UE	
Succès mitigé pour les TLTRO	6
Deux hommes, un même combat	7
2015: le litas devient euro	7
Actualités régionales : La gazette régionale	8
· <u>Economie & Finance dans la presse internationale</u>	
La menace de l'ours	12
Nicaragua : un Noël noir	13
Todos somos americanos	14
· <u>Gestion de Patrimoine</u>	
Investissement et vin : de « l'or rouge » en bouteille ?	15
Assurance vie en déshérence	19
Bercy pose le calendrier	21
Seconde loi de finances rectificative 2014 et budget 2015	22
Retraites complémentaires en péril	25
· <u>Gestion des Risques</u>	
La « Globésité »	27
Le sixième aéroport de France n'est plus français à 100%	29
UberPop toujours aussi controversé	30
IPO, le meilleur millésime depuis 2010	32
Lending Club à la conquête de Wall Street	33
L'actualité environnementale	35

Partie II. Dossiers

· <u>Ethique & Déontologie</u>	
Exercice illégal du droit par un courtier en assurance	37
Escroquerie à la Madoff pour le roi des manuscrits	38
· <u>Dossier. Gestion des Risques</u> : Le financement participatif	39
· <u>Marché de l'art</u> : Niki de Saint Phalle	42

Partie III. Hors-champ

· <u>Actualités culturelles</u>	46
· <u>Interview</u>	51
· <u>Agenda, actualité du pôle finance, banque – assurance, IUP</u>	53

MARCHÉS FINANCIERS



Document à Usage Interne

La Dépêche des marchés

Décembre 2014

Actualité du mois

- 04/12 : Pas de mesures fortes de la Banque centrale européenne
Le point sur les annonces du 4 décembre est explicité dans l'un de nos articles.
- 31/12 : Dissolution du Parlement hellénique
Face au risque grec, de nombreuses tensions sont présentes. De nouvelles élections législatives anticipées seront organisées le 25 janvier 2015.

Economie : Zone Euro

- Croissance de l'emploi en zone euro
L'emploi total en zone euro a progressé de +0,2% au troisième trimestre.

Les marchés

- Les taux européens atteignent des niveaux historiques
Le 18 & le 30 décembre le rendement de l'OAT 10 ans connaît son taux plancher historique en se fixant à 0,86%. En dehors de la progression inattendue du taux grec, les effets de la crise se sont estompés avec une éclaircie partout en Europe en fin d'année.
- Repli du marché des actions
Phénomène européen, la performance des bourses est réduite au regard des années précédentes mais avant tout au regard de la performance américaine.
- Chute historique des matières premières
Dans le sillage du pétrole, la plupart des matières premières ont vu leur valeur chuter. Le krach du pétrole et du minerai de fer accompagne un essoufflement de l'économie mondiale.



L'analyse du mois de décembre 2014 :

Un environnement européen incertain et une patience de rigueur aux Etats-Unis ont impacté négativement le climat boursier dans le monde.

Les matières premières

Les anticipations macroéconomiques du début d'année, un ralentissement du Dragon chinois, des perspectives américaines haussières et la crise russe font partie des critères permettant de déchiffrer la morosité du marché des matières premières.

Craignant une sécheresse exceptionnelle au Brésil, le cours de l'Arabica s'est envolé (+50%), tout comme la joie des ménages avec la chute du Brent (48%).

Les indices boursiers

- CAC 40 : un marché 2014 atone

Première année de recul de l'indice depuis 2011, 2014 aura été une année indécise. Après un bon début de millésime, l'indice parisien s'inquiète dès la fin du mois de janvier des affrontements en Crimée et s'inscrit à peine au-dessus des 4 100 début février. S'ouvre alors une période de retour à la confiance qui dure jusqu'en juin permettant à l'indice d'atteindre le plus haut niveau annuel à 4 595 points mi-juin, en progression de près de 7% sur la fin 2013. L'été apporte cependant son lot d'incertitudes et la faillite de la banque portugaise Esperito Santo renvoie le baromètre parisien dans le rouge, à 4 150 points début août. Une réaction rapide des autorités et la baisse du taux directeur de la BCE début septembre remettent les marchés sur les bons rails et permettent au CAC 40 de renouer rapidement avec la zone des 4 500 points. Octobre, mois traditionnellement synonyme de crise et de krach, coûte cher au marché parisien qui perd près de 15% en deux semaines et touche un point bas sous les 3 800 points lors de la séance du 16 octobre, inquiet de la faiblesse de la croissance mondiale et de signes négatifs en Allemagne qui reste la locomotive de l'Europe. La crise ne dure pas et le marché se rassure rapidement, porté par les records boursiers outre-Atlantique. La fin de l'année est marquée par le double effondrement du rouble, qui perd 35% sur le dernier trimestre, et du pétrole qui termine 2014 autour de 55 dollars, son plus bas niveau depuis 2009. Le CAC 40 achève quant à lui l'année quasiment étale avec un recul de -0,54% sur 12 mois.

- S&P 500

La poursuite de la baisse des taux d'intérêt à long terme de la Fed a soutenu la bonne performance de l'indice américain, qui malgré une dernière séance en clôture en baisse, affiche 11,4% sur l'année 2014. Le krach boursier d'octobre et la chute du cours du pétrole ont été des événements marquants pour cet indice.

- Bourse indienne

La Bourse indienne a gagné plus de 30% depuis le début de l'année, portée par des espoirs de réformes économiques et une croissance comparable à la Chine.

Les devises

La hausse du billet vert renforce les marges des industriels européens mais pénalise des devises émergentes, fragiles et vulnérables. Les actifs risqués, comme les monnaies émergentes, ont été pris dans un mouvement de contagion globale. Parallèlement, après des mois de calme, le troisième trimestre voit le yen et l'euro s'apprécier suite au renversement des anticipations de la Fed.

Le statu quo de l'Opep précipite la chute du rouble en Russie qui supporte également la gestion du dossier ukrainien.

Tableau récapitulatif des principales données

Indice	Au 31/12/13	Au 30/11/14	Au 31/12/14	Var période	Var année
CAC40	4295,95	4390,18	4272,75	-2,67%	-0,54%
CAC M&S	8629,12	9251,9	9353,94	+1,10%	+8,40%
Eurostoxx 50	3109	3250,93	3146,43	-3,21%	+1,20%
FTSE 100	6749,09	6722,62	6566,09	-2,33%	-2,71%
Dow Jones	16576,66	17828,24	17823,07	-0,03%	+7,52%
Nasdaq	4176,59	4791,63	4736,05	-1,16%	+13,40%
S&P 500	1848,36	2067,56	2058,9	-0,42%	+11,39%

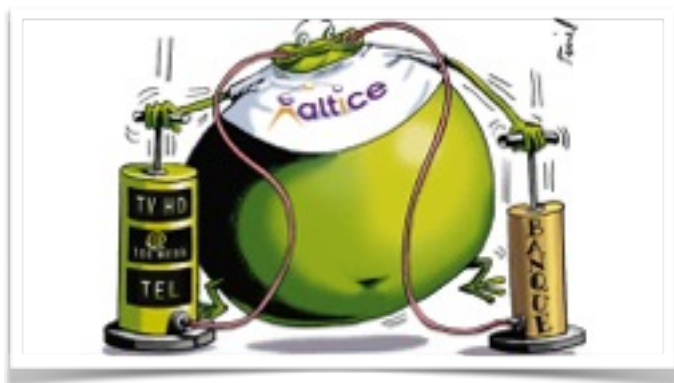
	Au 31/12/13	Au 30/11/14	Au 31/12/14	Var période	Var année
Pétrole Brent (USD)	110,9	70,02	57,55	-17,81%	-48,11%
EUR/USD	1,375	1,245	1,2117	-2,67%	-11,88%
EUR/GBP	0,831	0,796	0,7749	-2,65%	-6,75%
EUR/JPY	144,85	147,49	144,2	-2,23%	-0,45%

	Au 31/12/13	Au 30/11/14	Au 31/12/14	Var période	Var année
Euribor 3M	0,29%	0,08%	0,08%	-2,50%	-73,10%
OAT 10 ans	2,43%	0,97%	0,74%	-24,10%	-69,70%
Taux directeur BCE	0,25%	0,05%	0,05%	-	-80,00%
Taux directeur FED	0,25%	0,25%	0,25%	-	-

Altice, nouvelle grenouille des télécoms

Fin novembre, Patrick Drahi bouclait l'acquisition de SFR. Le même jour, l'Autorité de la concurrence lui donnait son feu vert pour croquer Virgin Mobile. Et il n'a pas encore digéré ces deux actifs qu'il est déjà retenu pour racheter Portugal Telecom ! Montant total de l'addition : 24 milliards d'euros dépensés en quelques mois. Mais ce n'est pas tout, puisque sa société Altice salive désormais devant Bouygues Telecom, qui n'est pourtant pas à vendre. Patrick Drahi aurait-il les yeux plus gros que le ventre ?

En réalité cette boulimie d'acquisitions n'est pas nouvelle. L'homme d'affaires a bâti son groupe à coups d'acquisitions de câblo-opérateurs depuis une dizaine d'années, multipliant les rachats par endettement. C'est ainsi qu'est née Numericable, filiale d'Altice et numéro un du câble en France, dans laquelle les fonds Cinven et Carlyle ont investi. Ce nouvel ogre des télécoms parie désormais sur la convergence fixe-mobile, un mouvement de fond observé dans le monde entier.



Source: lesechos.fr

Vers une offre quadruple play

Portugal Telecom emploie 11 000 personnes et détient entre 40 et 50 % des parts de marché dans le mobile, le haut débit fixe et la télévision au Portugal. Cette opération d'achat postérieure à l'acquisition de SFR - lui aussi opérateur puissant à la fois dans le fixe et le mobile - confirme la stratégie d'Altice en faveur de la convergence fixe-mobile. Cette évolution permet aux opérateurs de proposer des offres « quadruple play », combinant téléphonie mobile et « triple play » classique (téléphone fixe, Internet, télévision), avec, à terme, la possibilité d'utiliser un même numéro de téléphone pour les deux services, et un basculement facilité au très haut débit fixe avec le déploiement de la fibre.

Le groupe a vu sa taille multipliée par neuf grâce au rapprochement entre Numericable et SFR, qui l'a propulsé au rang de numéro deux des télécoms français, derrière Orange. Il s'offre de surcroît la première place dans le très haut débit.

Attendu au tournant

13,36 milliards d'euros pour SFR: c'est la plus grosse acquisition jamais réalisée par le groupe, mais Patrick Drahi est attendu au tournant. Au total, la dette d'Altice atteint 25 milliards d'euros, soit 4 à 4,5 fois son Ebitda. Altice assure qu'il n'y a pas péril en la demeure: le multiple est au niveau des standards européens et, autrefois, Numericable a fait pire que cela en atteignant jusqu'à 5 fois l'Ebitda. De plus, tant que le patrimoine grossit, la capacité

à rembourser la dette n'est pas un problème, quand bien même le groupe rembourse 1,2 milliard d'intérêts par an.

Les marchés y croient et Drahi les enivre. Pour racheter SFR, Altice a réalisé une mégalevée de fonds via l'émission d'obligations pour environ 12 milliards. La demande des investisseurs a dépassé les 100 milliards de dollars. Du jamais-vu dans l'univers high-tech ! Deutsche Bank affirmait récemment que la capacité d'endettement du groupe est telle qu'il n'y aurait pas besoin d'augmentation de capital pour financer une éventuelle acquisition de Bouygues Telecom... Il faut dire que l'appétit du marché pour les télécoms est très fort. La mise en place d'une nouvelle commission européenne fait planer l'hypothèse d'un assouplissement de la réglementation et la baisse des prix dans le secteur semble arrivée à un très bas niveau, après les ravages causés par Free et ses tarifs low cost, qui ont forcé tous les acteurs à baisser les leurs.

Un marché en concentration

Les opérations de concentration s'accélèrent. Un jour c'est British Telecom qui veut racheter O2, le lendemain c'est Vodafone qui jette son dévolu sur Liberty Global. Le terrain de jeu français lui, est beaucoup plus morcelé avec quatre

opérateurs, dont Bouygues et Free, qui se livrent une âpre concurrence. La guerre des prix n'est peut-être pas terminée. Chez Altice, la partie s'annonce donc serrée. Ecraser les coûts en développant les synergies pour doper les marges, faire remonter les prix et investir dans le réseau : voilà comment Patrick Drahi compte produire du cash. Tout va donc reposer sur l'exécution et la capacité à tenir le « business plan ».

Une lourde tâche attend les équipes. De leur capacité à générer du cash dépend la propension du groupe à rembourser sa dette. Les clauses des banques interdisent d'aller au-delà d'un certain multiple d'endettement, faute de quoi les taux d'intérêt augmentent. Dans les cas les plus extrêmes, la dette peut être convertie en capital. Numericable en sait quelque chose, lui qui, par le passé, s'est fait rappeler à l'ordre par ses créanciers. En 2009, croulant sous une dette de 3,1 milliards et affichant des résultats moins bons que prévu, il a dû rouvrir les négociations avec ses prêteurs, qui redoutaient que les ratios de dette ne soient pas respectés. Patrick Drahi a su prouver par le passé qu'il savait se sortir de situations difficiles. Pour lui, le plus dur commence sans doute.

La Gazette de l'Union Européenne

Succès mitigé pour les TLTRO

La Banque Centrale Européenne (BCE) a alloué 129,8 milliards d'euros dans le cadre de la 2^{ème} opération de TLTRO à un taux faible (0,15%).

La mission principale de la BCE réside dans le maintien de la stabilité des prix. A ce titre, une série de huit opérations ciblées de refinancement à long terme (TLTRO: Targeted Longer-Term Refinancing Operations) a été annoncée par la BCE en juin 2014. Une première adjudication a déjà été effectuée en septembre dernier pour un montant de 82,6 milliards d'euros. Ces mesures visent à stimuler le crédit aux secteurs privés, afin d'éviter une contraction du crédit et prévenir la déflation.

Cette somme, conforme aux attentes des économistes, porte le total des liquidités prêtées à 212,4 milliards

d'euros. La faiblesse du montant, loin des objectifs préconisés par l'institution présidée par Mario Draghi, présage une vaste offensive de la BCE au début de l'année 2015; optique qui rassure les investisseurs. En effet, l'institution envisage de commencer son dispositif de rachat de dette publique (QE: Quantitative Easing).

Pour retrouver une taille de bilan de plus de 3000 milliards d'euros, contre 2000 milliards en septembre, la BCE a entrepris un programme d'achat de titrisations (ABS: Asset Backed Securities) et un troisième programme d'achat d'obligations sécurisées (covered bonds). Couplées aux campagnes d'achat d'actifs, les adjudications de TLTRO participent au mécanisme d'incitation de la BCE à la relance des crédits aux secteurs privés.

Une attente importante dans un environnement baissier

Lors de sa conférence de presse mensuelle, le 4 décembre, Mario Draghi a donné des gages sur une mise en place de mesures plus incitatives « *early next year* », tout en révisant les anticipations macroéconomiques - à la baisse - de croissance à 0,8%/1% et les objectifs d'inflation à 0,5%/0,6%. Cependant, il est essentiel d'être prudent sur la véracité de l'élaboration de ce

mécanisme, comme Alan Greenspan le conseillait¹.

Ce dispositif de QE, dont les conséquences sont visibles au Etats-Unis, représente un enjeu d'avenir pour l'Union européenne.

La prochaine réunion de la BCE, le 22 janvier 2015 nous éclaircira certainement plus sur la réalisation des allégations prononcées lors du discours de Jackson Hole en août dernier.

¹ "I know you think you understand what you thought I said but I'm not sure you realize that what you heard is not what I meant". Alan Greenspan, Président de la Fed de 1987 à 2006

Deux Hommes, un même combat

Le plan Juncker, programme d'investissement potentiel estimé à 315 milliards d'euros au cours des trois prochaines années, vise à renforcer la compétitivité de l'Europe et stimuler l'investissement pour créer des emplois.

Les applications de ce plan, annoncées fin novembre, ont été dévoilées aux ministres des finances des 28 Etats membres de l'Union. Il y aura des projets de rénovation des infrastructures ferroviaires (Charles de Gaulle Express), des projets de recherche et développement dans le domaine de l'énergie...

Politiques et pragmatiques, l'Italien Draghi et le Luxembourgeois Juncker détiennent les clés d'une relance efficace de la zone euro, se targuant

Source: Courrier International



d'influencer les deux piliers de l'Union, la politique monétaire et la politique économique. Par conséquent, il apparaît manifeste que de la bonne entente du couple dépendra l'avenir pérenne de la zone.

2015: Le litas devient euro

Avec l'entrée de la Lituanie dans la zone euro, les trois pays baltes sont désormais membres de l'Union économique et monétaire.

Après un premier échec en 2007 résultant d'un non-respect des critères de Maastricht, la politique impulsée en 2009 par le gouvernement d'Andrius Kubilius a été d'une éclatante efficacité, permettant notamment d'établir le niveau de la dette à 40% du PIB, l'un des plus faibles en Europe. Il est primordial de préciser que ces mesures ont été réalisées sans aucune aide extérieure, ceci n'étant pas le cas l'an dernier pour son voisin letton.

Arrimé à l'euro avec un taux fixe (1 Eur = 3,4528 L) depuis 2002, la transition s'est effectuée avec douceur. Le passage à

l'euro soulève pour les habitants de nombreux doutes sur une éventuelle hausse des prix à long terme et sur la solidité de son système bancaire. Outre une décision économique, le changement de devise de l'ancienne République socialiste soviétique marque une profonde mutation dans son modèle politique. « *L'entrée dans l'euro est une étape de plus dans notre ancrage au camp de l'Ouest, essentiel pour notre sécurité* » explique Rimantas Sadzius, ministre des finances.

La Gazette régionale

L'économie bleue fait escale à Nantes

En ce début du mois de décembre, Nantes accueille les 10^{ème} Assises de l'économie de la mer, le grand rendez-vous de la communauté maritime française.

Rafales de bonnes nouvelles sur la côte



Le duo gouvernemental, Manuel Valls (1er ministre) et Ségolène Royal (ministre de l'écologie), entouré de nombreuses personnalités du monde économique et maritime, a inauguré en grande pompe deux nouvelles usines ALSTOM de générateurs et de nacelles éoliennes offshore à Montoir-de-Bretagne.

« La première usine ouverte dans l'Hexagone depuis près de 30 ans par le groupe industriel français » a rappelé son PDG Patrick Kron.

En effet, à Saint-Nazaire, les deux ateliers d'Alstom - qui emploient une quarantaine de personnes actuellement (300 à terme, plus de 3000 emplois indirects sont concernés) - seront chargés de l'assemblage des nacelles et des générateurs de l'Haliade 150, une éolienne de 6 mégawatts déjà testée depuis deux ans, à terre, sur le site du Carnet (Loire-Atlantique), mais aussi en mer du Nord.

« L'ambition maritime de la France n'appartient pas au passé. Notre pays doit être au rendez-vous de la croissance bleue » a déclaré le Premier Ministre dans son discours d'ouverture des 10^{ème} Assises de l'économie de la mer.

Toute une filière autour des EMR (Energies Marines Renouvelables) est en train de naître dans l'estuaire avec notamment l'ouverture au printemps 2015 du Technocampus Océan (rattaché à l'IRT Jules Verne) avec ses 350 chercheurs, venant ainsi s'ajouter aux structures existantes telles que l'IFREMER ou l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime).

LE POIDS DE L'ECONOMIE MARITIME EN PAYS DE LOIRE

1^{ère} région française pour la construction navale

2^{ème} région pour la construction de bateaux de plaisance

5^{ème} port de commerce français - 18 ports de plaisance (11 000 places)

450 km de côte
210 km de plages

EMPLOIS DE LA FILIERE TOTAL: 23 800

Activité portuaire: 9 000
Filière Nautique: 5 000
Construction navale: 5 000
Conchyliculture: 1 500
Pêche: 1 300

L'info plus du CGP : Eolien et impôts



Crédit d'impôt : Pour l'achat d'une installation éolienne, vous pouvez bénéficier depuis le 1er septembre 2014 d'un crédit d'impôt de 30 % des dépenses (hors main d'oeuvre).

Les dépenses sont plafonnées à 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et à 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune. Le plafond du crédit d'impôt énergie éolienne est majoré de 400 € par personne à charge.

Réduction d'impôt, loi Dutreil : L'investisseur qui achète des parts dans une société de production d'énergie électrique exploitant un parc éolien, bénéficie d'une réduction immédiate sur sa prochaine fiscalité, allant jusqu'à 25 % de l'investissement. Il peut également bénéficier d'une exonération de 75 % à l'I.S.F. Cependant, les dividendes perçus sont imposés selon la loi en vigueur.

Avantages: une réduction d'impôt de 10 000 € pour un couple et 5 000 € pour un célibataire.

L'investisseur bénéficie des avantages de la loi Dutreil qui octroie une réduction d'impôt de 25% du montant total de l'investissement (montant minimum de souscription : 40 000 €).

Pour un couple, la réduction est plafonnée à 50 000 € (souscription 200 000 €). Par an, la réduction maximale revient à 10 000 €.

Pour un célibataire, la réduction maximale revient à 25 000 € (souscription 100 000 €). La réduction est limitée à 5 000 € par an.

Condition: l'investisseur se doit de conserver les parts pendant 5 ans.

GIRARDIN industriel

Afin de palier la dépendance structurelle des DOM-COM-POM en matière d'énergie, le Grenelle de l'environnement et les articles 199 undecies B et suivants du Code général des impôts créent un cadre législatif.

L'État propose un bonus fiscal élevé via la loi Girardin industrielle, qui se traduit par un taux de défiscalisation élevé pour le contribuable: la réduction d'impôt dans le secteur éolien pouvant aller jusqu'à 53,55 % du coût de l'investissement.



Le devoir du CGP consiste à rappeler le risque lié à la requalification par le gouvernement. Il n'est pas rare que les règles fiscales évoluent plus vite que les délais d'investissement.

De même, en matière de défiscalisation, il demeure essentiel de bien évaluer la rentabilité de l'investissement sans être aveuglé par « *la carotte fiscale* ».

Les chantiers en rythme de croisière

La lettre d'intention signée entre les Chantiers navals de Saint-Nazaire STX et la compagnie de croisière Royal Caribbean Cruises assure aux Chantiers navals de Saint-Nazaire « *une profondeur de carnet de commandes jusqu'en 2020* ».

La commande porte sur deux navires de grand standing destinés à accueillir 2 900 passagers chacun, qui représenteront d'ici « *deux ou trois mois* » - quand les financements seront bouclés - une commande « *d'un peu plus d'un milliard d'euros, 1,2 milliard* », a déclaré à l'AFP, le directeur général des chantiers Laurent Casting.

Une vraie bouffée d'oxygène pour les 2.400 salariés des chantiers STX, ses nombreux sous-traitants représentant 4000 salariés, ainsi que toute l'économie locale.



Le coup d'œil du CGP : la croisière

Le marché français de la croisière à rebours de la crise

S'il y a bien un segment touristique en forme, c'est celui de la croisière.

Avec plus de 600 000 passagers français attendus pour l'année 2015, il pourrait progresser à nouveau de près de 10%, comme en 2014.

La barre symbolique du demi-million de passagers a été franchie en France et les opérateurs majeurs Costa et MSC séduisent de nouveaux clients sur un marché encore loin d'avoir atteint sa maturité, contrairement à d'autres pays en Europe. A bord des navires, primo-croisiéristes et repeaters conquis se mêlent allègrement.



Notre client aime voyager ? Un bon sujet d'accroche lors de nos entretiens patrimoniaux !

Entreprendre en Loire Atlantique : des raisons d'espérer

L'année 2014 aura été celle des plans sociaux: La Seita à Carquefou, Alcatel-Lucent à Orvault, ABRF industries à Châteaubriant, Filtre Auto à Saint-Père-en-Retz, C3 consultants à Saint Herblain... Voilà pour les entreprises les plus connues mais n'oublions pas les dizaines d'autres qui sont venues gonfler les chiffres du chômage (8% en 2014 en Loire Atlantique).

Mais ne noircissons pas le tableau et citons avec enthousiasme la bonne santé d'AIRBUS et dans son sillage tous ses sous-traitants, STX et l'éolien en mer, mais aussi toutes ces entreprises innovantes dont voici celles qui ont attiré notre attention.

Les principaux employeurs en Loire-Atlantique



LE CHIFFRE

9 734

Créations d'entreprises en Loire-Atlantique en 2013

FRAIS EMINCES : L'art de la découpe

L'entreprise a notamment développé son activité grâce à la découpe fraîche pour la grande distribution (42% de son CA) et la restauration (48%).

Créée en 2000, l'entreprise transforme 1000 tonnes de fruits et légumes par an et a doublé ses capacités de production en 2012. Son directeur, Martin Priou, se tourne résolument vers l'avenir et s'intéresse de près à la pasteurisation haute pression qui permettra à l'avenir, d'augmenter la durée de vie des fruits et légumes.

CHIFFRES CLEFS
Pontchâteau
20 salariés
CA : 2.3 M€ en
2012
2.7 M€ en 2013

HALGAND : La percée dans le ferroviaire

Pour ses 40 ans, la société familiale s'offre 12 000m² de locaux afin d'assurer le contrat de 1.4 M€ signé avec Alstom Transport, concernant l'aménagement des voitures-bars des TGV nouvelle génération. Cette nouvelle voie permet de diversifier le portefeuille d'Halgand car la sous-traitance aéronautique demeure son activité principale avec 80% de son chiffre d'affaires.

CHIFFRES CLEFS
Saint Brévin
220 salariés
CA :
33 M€ en 2013

BOUYER LEROUX : Voit plus grand

Le numéro 1 français de la brique a investi 4.5M€ dans son outil de production, afin d'attaquer le marché du linteau monobloc; une brique de grande longueur servant dans la construction, au-dessus des fenêtres et des portes vitrées. L'entreprise, essentiellement axée sur le marché de la maison individuelle cherche donc à se développer sur le marché du logement collectif, à ce jour trusté par Tergal, l'autre géant français.

CHIFFRES CLEFS
La Séguinière
(49)
700 salariés
CA : 155 M€

Economie & Finance dans la presse internationale

La menace de l'Ours

La Russie est plongée depuis quelques mois dans une profonde crise internationale initiée à la suite de l'annexion de la Crimée, péninsule ukrainienne jusqu'en mars 2014.

Les nombreuses sanctions politiques et économiques américaines et européennes ont accru l'ostracisme russe, restreignant l'accès aux marchés occidentaux à l'ancienne République soviétique. Ce sentiment a connu son paroxysme avec le départ anticipé de Vladimir Poutine du sommet du G20 à Brisbane en novembre 2014.



Source : voxeurop.eu

Des risques confirmés

L'effondrement du rouble par rapport au billet vert (49%) et à l'euro (42%) est l'expression manifeste des sanctions et de la chute du cours du pétrole.

De nombreux analystes internationaux comparent l'écroulement actuel de la devise russe avec le dramatique épisode de 1998. En effet, les prix de nombreux biens de consommation importés voient leurs prix s'accroître de manière exponentielle, créant une réelle frénésie d'achat. « *Quand on s'apprête à entrer en crise, on ne se met pas à économiser comme en Europe mais à dépenser* » déclare Alexei, le portrait-robot de la nouvelle classe moyenne russe. Ce mouvement accentue les risques d'une probable inflation incontrôlable.

La crise du rouble soulève de nombreuses questions et semble

représenter l'exemple parfait pour expliquer le risque de change. Ce dernier est l'expression de la variation d'une devise par rapport à la monnaie nationale. De manière plus pragmatique, on déplore un risque de change inhérent pour les locaux ayant contracté un emprunt indexé en euro ou dollar. Par exemple, une personne ayant une mensualité d'emprunt de 1 000 euros (soit 40 000 roubles en janvier 2011) aurait dû déboursier 72 500 roubles mi-décembre 2014.

De nombreux intérêts internationaux redoutent le traitement de la question russe. Les sanctions à l'égard de la Russie, considérée comme un marché émergent, font peser de lourdes inquiétudes pour leurs actifs fortement impactés par leurs expositions.

Le pétrole, son talon d'Achille

La Russie retire environ un tiers de ses revenus du pétrole et la chute vertigineuse du cours de l'or noir accentuent les problèmes pour Moscou.

Des mesures adaptées?

La popularité interne de Vladimir Poutine, confrontée à un faible flux d'investissements étrangers et à une fuite chronique de capitaux, est mise à rude épreuve. Ses récentes déclarations du 4 et du 18 décembre 2014 ont visé à rassurer l'opinion russe, allant jusqu'à prédire une inévitable sortie de crise d'ici deux ans maximum.

Pour désamorcer les pressions inflationnistes et la chute du rouble, la Banque centrale russe a annoncé une

Le nationalisme des ressources naturelles peut représenter une fragilité face à l'absence de diversification économique du pays, comme le Venezuela de Chavez.

réévaluation de ses taux directeurs de plus de 650 points de base, le portant à 17%. Cette initiative exprime la vigueur de la réponse russe.

L'Orient, par l'intermédiaire de la Chine et de l'Inde, semble également représenter un levier d'avenir pour l'expansion de l'économie de Moscou. Les effets d'un rapprochement seront pleinement visibles dans les prochaines années.

Nicaragua : un Noël noir

Lancé le 22 décembre par l'ex-commandant Daniel Ortega, Président du Nicaragua, le projet pharaonique de construction d'un canal interocéanique est censé débuter. Ce grand projet, porté par HKND Group, vise à dynamiser la deuxième économie la plus pauvre du continent américain.

Destiné à concurrencer à terme le canal de Panama, le tracé qui relie l'Atlantique et le Pacifique, représente un réel risque environnemental, notamment pour la biodiversité du Lago Cocilboca, considéré comme l'un des plus grands lacs d'eau douce au monde.

Hong Kong Nicaragua Canal Development (HKND)

Holding internationale représentée par le chinois Wang Jing, CEO d'une firme chinoise de télécommunication fondée en 1995, le groupe communique de manière assez floue sur ses intérêts et ses partenaires dans l'opération.



« Todos somos americanos »

Séparés de moins de 150 kilomètres de mer et n'entretenant plus de relations diplomatiques et commerciales depuis 1961; Cuba et les Etats-Unis ont annoncé au monde le 17 décembre 2014, lors d'allocutions concomitantes, un rétablissement des relations officielles.

La récente libération d'Alan Gross, soupçonné d'espionnage par le régime castriste, a impulsé ce retour à la normale des relations entre les deux Etats.

Saluée par les Grands de ce monde, la décision a fait l'objet d'un élan d'enthousiasme partagé par la majeure partie des Etats d'Amérique latine (Argentine, Venezuela, Bolivie...).



Source : Courrier International

Une euphorie empreinte de prudence

Néanmoins, un problème important reste à régler; à savoir la levée de l'embargo, inscrite dans la loi. La décision émanera du Congrès.

De cette détente découle également quelques doutes. Du côté des Etats-Unis, on met en avant le peu de contreparties à cet accord.

En effet, en dépit de l'apport sportif pour le championnat de baseball, les citoyens américains, en particulier les immigrés cubains de Floride, expriment leur perplexité quant aux retombées du « tournant historique ». Malgré ce réchauffement, les cubains craignent la disparition lente de leur modèle économique et social.

Des réformes importantes

Première conséquence de cette annonce, le développement d'infrastructures de télécommunication et de réseaux informatiques mettra fin à l'isolement économique de Cuba. L'ouverture et la modernisation de l'île représente ainsi un vaste défi pour l'avenir.

INVESTIR DANS LE
VIN

ASSURANCE VIE

PLF 2015

BUDGET 2015



RETRAITE

ACTUALITÉS : GESTION DE PATRIMOINE

Investissement et vin : de « l'or rouge » en bouteille ?



En ce mois de décembre, cette fierté française est remise à l'honneur !

Depuis quelques années, l'investissement viticole a le vent en poupe, notamment dans une optique de diversification du

patrimoine. En effet, l'indice Liv-ex 100 recensant les plus grands vignobles français a gagné 66% en 5 ans¹, alors même que le CAC 40 a chuté de 39%, démontrant ainsi l'attrait pour ce «*placement plaisir*».

¹ Source : Le monde économie du 22 Octobre 2014

Néanmoins, peut-on vraiment conjuguer art gustatif et rentabilité ?

Il existe différentes manières d'investir dans le vin; pour chacune, le choix dépendra des objectifs, de la rentabilité mais aussi des risques.

Constitution d'une cave personnelle

Il est possible de spéculer directement sur le marché du vin; dans ce cas, l'investisseur achète des bouteilles - via des sites internet de vente comme *Idealwine.com* - qu'il conserve pour revendre afin de réaliser une plus-value. Ce type d'investissement peut s'avérer rentable, dès lors que l'investisseur porte son choix sur des grands crus; en effet, de tels produits peuvent atteindre des prix très élevés, suivant le millésime. Cependant, ici, il faut prendre en compte la contrainte de conservation du vin; l'investisseur devra disposer d'une cave et s'assurer d'une conservation optimale du vin, sans cela, l'espoir d'une plus-value efficace peut vite s'éloigner.

De même, l'investisseur devra être un fin connaisseur pour pouvoir saisir les meilleures opportunités. Cette modalité n'est donc pas adaptée pour tout le monde.

Fiscalement, les plus-values réalisées dans le cadre de ce type d'investissement sont soumises au régime des plus-values sur biens meubles et donc taxables au taux forfaitaire de 19%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 15,50%. Elles devront alors être déclarées dans un délai d'un mois à compter de la cession, sur la déclaration 2048 M. Elles bénéficient par ailleurs d'un abattement de 5% par année de détention, à partir de la 3ème année. Ainsi, elles sont exonérées au bout de 22 ans de détention. Dans tous les cas, lorsque la plus-value réalisée est inférieure à 5000 euros, elle est exonérée d'impôt.

La « cave patrimoniale »

Certaines sociétés comme *Patriwine* proposent leurs services pour négocier, conserver le vin dans des caves et le revendre à des négociants. Cette solution apporte à l'investisseur des avantages considérables, puisque ce dernier est informé des opportunités d'achat – la société surveillant l'évolution des cours – il n'a plus de contrainte de conservation, et la société se charge d'effectuer les opérations d'achat-revente. Néanmoins, pour ces services, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée plutôt élevé (30 000 à 50 000 euros pour *Patriwine*), de frais de gestion annuels (3% ou forfait), et parfois, d'une commission sur la performance réalisée par l'investisseur.

La fiscalité est ici la même que pour la cave personnelle.

Le fonds d'investissement

L'investissement se fait ici par le biais d'un OPCVM; les investisseurs souscrivent des parts et en deviennent propriétaires, tout en bénéficiant d'une gestion déléguée. Il en existe principalement deux: *Uzès Grand Crus* pour la France et *Nobles Crus*, pour le Luxembourg.

Le fonds achète des grands crus et les revend ensuite pour réaliser une plus-value.

Les frais d'entrée sont beaucoup plus élevés que pour les caves patrimoniales et les fonds imposent souvent une souscription minimale (30 000 euros chez *Uzès Grand Crus* par exemple).

Fiscalement, la plus-value est imposée au barème progressif et aux prélèvements sociaux de 15,5%.

Ce type de placement est fortement critiqué aujourd'hui, notamment pour la méthode de valorisation des stocks utilisée: il y a une certaine opacité. C'est d'ailleurs le fonds *Nobles Crus* qui a été mis en cause sur ce point.

Le Groupement Foncier Viticole

Les GFV sont des sociétés civiles collectant l'épargne des particuliers afin de l'investir dans des parcelles viticoles de renom (Bordeaux, Bourgogne, Pays de la Loire et Vallée du Rhône) dont l'exploitation est confiée à un viticulteur reconnu, dans le cadre d'un bail à long terme allant de 18 à 25 ans. L'accès à cette propriété foncière viticole collective est possible à partir de 5000 euros pour les plus petits vignobles et la gestion est déléguée.

Ce type de placement est rare, il n'est proposé que par certains établissements et il n'existe qu'une centaine de GFV en France.

Chaque année, les fermages tirés des vignobles sont attribués aux investisseurs, à hauteur de leur quote-part dans le GFV et imposés dans la catégorie des revenus fonciers.

Il faut compter entre 2 et 4% de rendement annuel pour un GFV. Les loyers sont fixés et revus chaque année en fonction de l'évolution de la valeur du vin produit, puis consignés dans un arrêté préfectoral.

Les investisseurs peuvent choisir d'être rémunérés en nature, c'est-à-dire en bouteilles! Certains GFV permettent même aux associés d'acquérir des bouteilles à des conditions privilégiées.

Lors de la cession, l'investisseur recevra une quote-part du prix et pourra ainsi réaliser une plus-value imposable au titre des plus-values immobilières des particuliers. Le prix des titres de GFV a d'ailleurs grimpé, suivant ainsi l'évolution à la hausse des prix des vignobles français. En 2013, le prix moyen d'un hectare de vignes AOC atteignait 131 000 euros, illustrant ainsi une hausse de 28,5% depuis 2008¹.

Fiscalement, ce type d'investissement bénéficie d'avantages dès lors que le bail est d'une durée minimum de 18 ans. En effet, l'assiette taxable à l'ISF 2015 sera réduite puisque les parts de GFV sont exonérées à hauteur de 75% de leur valeur jusqu'à 101 897 euros, et 50% au-delà, si les parts sont détenues depuis au moins 2 ans. Les mêmes abattements fiscaux sont pratiqués en cas de donation des parts ou de succession, si le bénéficiaire s'engage à conserver les parts 5 ans.

Focus

Avantages et inconvénients du GFV

- ★ Accès à la propriété viticole facilité
- ★ Permet de toucher des revenus
- ★ Gestion déléguée
- ★ Avantages fiscaux
- ★ Conditions privilégiées pour l'achat de bouteilles
- ★ Fermages payables en nature

- ★ Risques de pertes : météo capricieuse, maladies affectant la vigne...
- ★ Frais d'entrée, de sortie et de gestion élevés
- ★ Attention au choix du vignoble : un vin moins reconnu sera moins liquide

- ★ Investissement assez fermé

¹ Source : www.lerevenu.com

Le vin paraît donc à première vue, être un investissement plaisant et plutôt rentable. Néanmoins, il convient d'être prudent. L'AMF a d'ailleurs émis plusieurs alertes sur des produits proposant parfois de gros rendements, sans mettre en avant le risque subséquent.

De plus, ce marché subit une certaine **volatilité**; en effet, les cours ont été affectés par la crise de 2008, montrant ainsi une certaine corrélation au marché, puis se sont envolés avec l'arrivée des investisseurs Chinois. De même, les effets de mode ont un impact sur les prix; aujourd'hui par exemple, il y a plus d'attrait pour les vins de Bourgogne, par conséquent, le cours des Bordeaux stagne.

L'investissement dans le vin demande donc une certaine **réactivité**. En effet, il faut réussir à saisir les bonnes opportunités et réaliser les bons arbitrages au bon moment; or, ce marché étant très spécifique, il faut s'assurer de posséder une très **bonne expertise** dans ce domaine, ce qui n'est pas à la portée du plus grand nombre. Il peut en effet être extrêmement complexe d'anticiper les effets de mode.

En outre, il n'existe pas de cote publique officielle des vins, chaque marché établit sa propre cote (Live-ex 100 par exemple pour le marché anglais), ce qui peut

amener à certaines incohérences, mais aussi à certaines polémiques comme celle du fonds **Nobles Crus** ayant survalorisé ses stocks par rapport au Live-ex. Le fonds s'était d'ailleurs défendu en soulignant que cet indice n'était plus représentatif du marché mondial et donc pas une référence fiable.

Le vin est donc un placement qui demande un certain degré de connaissance du marché. De plus, il est nécessaire d'avoir conscience qu'il s'agit d'un marché risqué ; c'est pourquoi la gestion déléguée peut être une bonne alternative.

Ainsi, les investisseurs avertis sauront y trouver un bon placement à condition d'être vigilants, tout comme le commande la bourse !



Source : www.actus-investissement.com

**Un placement plaisir à consommer
donc avec modération !**

Assurance vie en déshérence, l'ACPR frappe de plus en plus fort !

La commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a annoncé lundi 22 décembre avoir infligé un blâme assorti d'une amende de 50 millions d'euros à l'assureur Allianz Vie. Ce montant record est la plus lourde sanction jamais infligée par le superviseur des assurances et la troisième prononcée en 2014.

En effet, après les sanctions administrées cette année à l'encontre de Cardif en avril (10 millions d'euros) et de CNP début novembre (40 millions d'euros), l'ACPR a épinglé cette fois Allianz Vie. Le gendarme financier reproche à l'assureur de ne pas s'être assez

rapidement mis en ordre de bataille à partir de la loi de 2007, qui impose d'identifier les assurés décédés et de rechercher les bénéficiaires des contrats.

Premier grief exposé; l'assureur a interrogé pendant plusieurs années de façon trop restrictive le fichier des personnes physiques, reflet des registres de l'état civil qui doit lui permettre d'identifier les personnes décédées. Il a ainsi écarté de ces recherches la quasi-totalité de son portefeuille de contrats d'assurance sur la vie. Le régulateur relève que le registre a été consulté de manière plus large à partir d'octobre 2013, ce qui a

permis d'identifier un nombre plus important de décès.

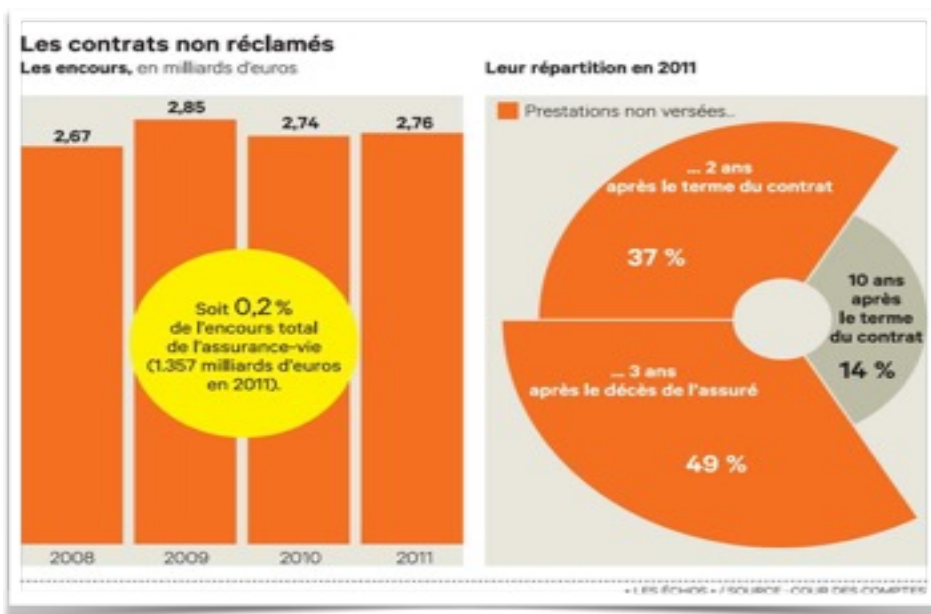
La fin et les moyens

L'ACPR pointe aussi les modalités de recherche des bénéficiaires de contrats non réclamés. L'autorité relève de sérieuses insuffisances dans ce domaine, malgré la faiblesse du nombre de recherches à effectuer.

La compagnie se défend, estimant que les recherches des bénéficiaires « se sont heurtées à de nombreux obstacles liés à un cadre juridique qui souffrait d'imprécisions ».

Surtout, elle répond sur le plan des moyens. « Cette décision ne reflète pas les investissements d'Allianz, depuis de longues années, en termes de moyens financiers et humains dédiés à la gestion des contrats non réglés, ni les résultats significatifs obtenus », poursuit la compagnie.

Elle précise en outre que ses équipes chargées des prestations « décès et



terme des contrats » d'assurance-vie « *sont composées de 107 collaborateurs, dont 38 spécifiquement dédiés au traitement des dossiers non encore réglés* ».

Sur la seule année 2014, l'assureur affirme avoir investi 7 millions d'euros spécifiquement pour le traitement de ces contrats non réclamés, dont un tiers en ressources humaines (recrutements internes et missions confiées à des enquêteurs spécialisés). Il précise n'avoir « *tiré aucun profit des capitaux non réclamés, (...) les produits générés par les montants placés, étant allés augmenter les sommes versées à l'ensemble des clients détenteurs d'une assurance-vie* ».

Le point sur la loi Eckert

Pour remédier au problème des milliards d'euros dormant sur des comptes bancaires inactifs ou sur des contrats d'assurance-vie non réclamés, une nouvelle loi a été adoptée en juin dernier pour une entrée en vigueur en 2016.

Cette loi est destinée à rendre plus efficace la recherche des

bénéficiaires de comptes bancaires inactifs et de contrats d'assurance-vie en déshérence. La loi oblige les banques à rechercher les titulaires de comptes décédés par le biais d'une consultation annuelle du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Les établissements devront également publier, chaque année, le nombre et l'encours des comptes inactifs.

Les sommes laissées sur ces comptes devront être déposées à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) à l'issue d'un délai de trois ans suivant le décès du titulaire du compte ou à l'issue d'un délai de dix ans suivant le début de la période d'inactivité du compte. Dans le cas où ces sommes demeureraient non réclamées par leurs titulaires ou par leurs ayants droit, elles seront ensuite attribuées à l'État, à l'issue d'un délai de 20 ans à compter de la date de leur dépôt à la CDC, ou à l'issue d'un délai de 28 ans à compter de ce dépôt dans le cas des comptes de personnes défuntées.

La Caisse des dépôts et consignations sera

chargée d'organiser la publication (par voie électronique) de l'identité des titulaires de comptes qui lui aura été transférée, afin de faciliter la recherche des comptes inactifs et protéger le droit des épargnants. Les ayants droit, s'ils apportent la preuve du décès du titulaire du compte bancaire, pourront avoir accès au fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA).

La loi oblige également les compagnies d'assurance à rechercher les assurés ou les bénéficiaires de contrats d'assurance-vie non réclamés par le biais d'une consultation annuelle du RNIPP sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus. Chaque année, ces établissements devront rendre publics le nombre et l'encours des contrats non réclamés.

Enfin, comme pour les comptes bancaires, la Caisse des dépôts organisera la publication de l'identité des assurés dont le contrat a fait l'objet du transfert, afin de faciliter la recherche des contrats en déshérence et protéger le droit des épargnants.

Bercy pose le calendrier du traitement des dossiers de régularisation des contribuables détenant des avoirs à l'étranger



Pour rappel...

Sous la pression internationale, la Suisse a accepté de renoncer à son secret bancaire et appliquer les règles de l'échange automatique d'informations, à compter de 2017. Parallèlement, la France a mis en place un programme visant à encourager les exilés fiscaux à régulariser leur situation. Dans cette optique, le gouvernement a adopté deux circulaires le 21 juin et le 12 décembre 2013, prévoyant un régime de sanction plus doux pour les contribuables entamant une procédure de rectification. L'effet escompté n'a pas tardé à se produire : plus de 35 000 dossiers ont été déposés au STDR¹ et plus de 2 milliards d'euros ont déjà été collectés sur 2014. Bercy envisage même d'engranger un peu plus de 2 milliards en 2015 ; cependant, en 18 mois, seuls 3000 dossiers ont été traités. Bercy vient donc d'adopter une nouvelle circulaire, afin d'accélérer la cadence dans le traitement des dossiers et augmenter ainsi les rentrées fiscales.

¹ Service de traitement des déclarations rectificatives.

La **circulaire** publiée par Bercy le **10 décembre 2014** vient préciser le traitement des déclarations rectificatives des contribuables français détenant des avoirs à l'étranger. Concrètement, cette circulaire prévoit des délais à l'issue desquels les dossiers devront être complétés, sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du régime de sanction favorable mis en place par les circulaires du 21 juin et 12 décembre 2013, instituant notamment une minoration des

pénalités (15 à 30% de pénalités au lieu de 40% et amendes de 1,5 à 3% au lieu de 4%).

Ainsi, le texte prévoit que les dossiers incomplets devront :

- Pour les demandes déposées avant le 30 juin 2014, comporter l'ensemble des déclarations rectificatives avant le 31 mars 2015 ;

- Pour les demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2014 et le 9 décembre 2014, comporter l'ensemble des déclarations rectificatives, avant le 30 mai 2015 ;
- Pour les demandes déposées à partir du 10 décembre 2014, comporter l'ensemble des déclarations rectificatives, dans un délai de 6 mois.

En outre, la circulaire exige que tous les justificatifs demandés par

l'Administration fiscale soient fournis dans un délai de **60 jours** à compter de la demande.

Un formulaire **n° 3911-SD** a également été mis en ligne ; celui-ci détaille toutes les pièces justificatives à communiquer, et doit être joint au dossier.

Bercy espère ainsi accélérer les rentrées fiscales dans les caisses de l'Etat.

Affaire à suivre...

Seconde loi de finances rectificative pour 2014 et budget 2015 : que retenir ?

Après l'adoption définitive de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 et du budget 2015 par le Parlement le 18 décembre, la publication au Journal officiel est intervenue le 30 décembre.

La veille, le Conseil constitutionnel saisi par l'opposition a validé l'essentiel des dispositions adoptées.

Petit tour d'horizon...



Mesures phares pour la loi de finances rectificative 2014...

Un pass Navigo unique à 70 euros.

Le budget rectificatif inclut la hausse du versement transport, une contribution acquittée par les entreprises franciliennes.

Son relèvement rapportera 210 millions d'euros, ce qui permettra de financer le pass Navigo au tarif unique de 70 euros, devenant effectif en septembre 2015. Tous les franciliens, qu'ils soient parisiens ou banlieusards, paieront alors le même abonnement.

Une surtaxe d'habitation sur certaines résidences.

Le texte autorise les maires à majorer la taxe d'habitation jusqu'à 20%, pour les résidences secondaires vacantes situées dans les zones immobilières « tendues ». Une liste des communes situées dans ces zones a été définie par décret (Paris par exemple).

La fin de la prime pour l'emploi.

Autre mesure phare à retenir : la suppression de la prime pour l'emploi au titre des revenus 2015 (et donc versée en 2016), qui doit rapporter 1,94 milliard d'euros. Il s'agit de préparer le terrain à la prime d'activité, dispositif annoncé en novembre par Matignon visant à remplacer à la fois le RSA activité et la prime pour l'emploi, dès 2016.

Le gel des prix du tabac.

Les députés ont voté un amendement qui gèle les prix du tabac au 1er janvier, alors qu'une hausse de 30 centimes avait traditionnellement lieu tous les cinq ans.

L'exonération fiscale des grands événements sportifs.

Cette mesure s'appliquera aux grandes manifestations qui ont été ou qui seront attribuées à la France avant 2017. Ce qui englobe l'Euro 2016 mais aussi, les Jeux Olympiques de 2024, dans le cas où Paris serait désignée comme ville hôte.

Quelques dispositions censurées...

Le Conseil Constitutionnel a décidé de censurer l'article 60 de la loi de finances rectificative pour 2014, portant sur l'imposition des plus-values immobilières des personnes ou organismes établis hors de France ou dans un ETNC¹ visé par le Code général des impôts. En effet, les juges ont considéré que cette imposition au taux de 75% constituait une « charge excessive »

pour les contribuables concernés, et qu'il y avait donc « rupture de l'égalité devant les charges publiques ».

L'article 79 de cette même loi ne sera pas non plus épargné ; l'exclusion du régime mère-fille pour les produits distribués provenant de bénéfices afférents à une activité non soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent n'a pas été admise aux motifs que « le législateur n'a pas permis d'apprécier les activités soumises à l'impôt au sens de cette disposition ».

Enfin, l'article 80 prévoyant la remise d'un rapport au Parlement sur les conséquences pour le budget de l'Etat, d'une rupture par ce dernier de contrats signés avec plusieurs sociétés d'autoroute privées a également été censuré ; la rupture et le dépôt devant intervenir au plus tard le 30 décembre 2014 !

Budget 2015 : mesures essentielles

Suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu.

Pour abaisser la note des ménages modestes, la tranche de 5,5% est supprimée pour 2015; ainsi, la première tranche à 14% démarrera à partir de 9 690 euros. Néanmoins, avec l'augmentation de certaines taxes et la baisse des allocations familiales, les classes moyennes sont les grandes perdantes.

Effort budgétaire.

Le texte prévoit un effort de 7,7 milliards d'euros sur les dépenses de l'Etat, avec des économies demandées aux collectivités locales (3,7 milliards) et à la Sécurité sociale (9,6 milliards) ; ce, afin de ramener le déficit public de la France à 4,1% du PIB, contre 4,4% attendu fin 2014.

Immobilier.

Le budget 2015 prévoit un alignement de la fiscalité des plus-values des immeubles à bâtir sur celle des immeubles bâtis, soit une exonération totale au bout de 22 ans de détention.

La loi prévoit également que pour les promesses de vente signées avant le 31 décembre 2015, le vendeur bénéficiera d'un abattement exceptionnel de 30% sur la plus-value

¹ Etat ou Territoire Non Coopératif.

de cession et les prélèvements sociaux.

Par ailleurs, les donations de terrains réalisées en 2015 bénéficieront d'un abattement exceptionnel pouvant aller jusqu'à 100 000 euros (pour une donation en ligne directe), à condition que le terrain soit construit dans les 4 ans de la cession. Il en est de même pour les donations de logements neufs, si celles-ci interviennent dans les 3 ans de l'obtention du permis de construire, devant lui-même être délivré avant le 31 décembre 2016.

Enfin, le texte intègre officiellement le dispositif Pinel, destiné à renforcer l'investissement locatif dans le neuf et donnant la possibilité de s'engager sur 3, 6 ou 9 ans, en contrepartie d'un taux de réduction d'impôt de 12%, 18% ou 21%. Nouveauté par rapport au dispositif Duflot: les investisseurs pourront louer à leur famille.

Toujours dans l'objectif de faciliter l'investissement immobilier, l'article 59 de

la loi de finances proroge le prêt à taux zéro jusqu'au 31 décembre 2017, assouplit les conditions d'achat dans le parc social, supprime la condition de performance énergétique et étend le dispositif à l'achat de logements anciens à réhabiliter, en milieu rural.

Hausse du prix de l'essence.

Une hausse de 4 centimes a été votée pour les poids lourds au 1er janvier 2015, afin de compenser l'abandon de l'écotaxe qui coûte à l'Etat plus de 800 millions d'euros.

Les mesures du budget 2015 à l'épreuve des Sages

L'argument de non sincérité de la loi, soulevé par l'opposition a été écarté par la juridiction. De même, la réduction de la DGF¹ versée par l'Etat aux collectivités territoriales, qui selon l'opposition, porte « *atteinte aux principes de libre administration et d'autonomie financière* »

a été validée aux motifs que cette réduction représente « *1,9% des recettes* » des collectivités, qu'elle n'ampute pas leurs ressources fiscales propres et qu'elle « *n'est pas d'une ampleur telle qu'elle entraverait [leur] libre administration* ».

De même, le renforcement des sanctions fiscales pour défaut de présentation de la documentation relative aux prix de transfert a été validé.

En revanche, l'article 79 qui instituait une amende spécifique applicable aux conseils apportant leur concours à la réalisation de montages fiscaux, conduisant les contribuables à des redressements, a été censuré sur le fondement de l'abus de droit. Selon les juges, cet article a méconnu, tel qu'il était rédigé, « *le principe de légalité des délits et des peines, qui oblige à définir les infractions et les peines encourues en termes suffisamment clairs et précis* ». Les articles 46 et 117 de la loi qui constituaient des cavaliers budgétaires ont également été censurés.

¹ Dotation Globale de Fonctionnement

Retraites complémentaires en péril pour 18 millions de salariés français

Un rapport de la Cour des comptes confirme la très forte dégradation financière des régimes complémentaires de retraite, notamment celui des cadres, l'Agirc, qui pourrait ne plus disposer de réserves suffisantes dès 2017. Patronat et syndicats sont appelés en 2015 à arrêter des mesures d'urgence.



Source : Agirc/Arc

Comment expliquer cette situation de crise, notamment à l'Agirc?

Le régime s'est retrouvé confronté à une série de problèmes sans précédent.

D'abord, les nombreuses générations issues du baby boom partent actuellement à la retraite, ce qui pèse sur les comptes.

Ensuite, la croissance atone entraîne une hausse du chômage des cadres, ce qui réduit le montant des cotisations collectées. Les solutions s'annoncent donc très douloureuses.

La Cour des comptes préconise d'augmenter à 64 ans l'âge de départ à la retraite dans le privé pour bénéficier pleinement de sa pension complémentaire. Objectif : redresser en urgence les comptes déficitaires de l'Agirc et de l'Arrco.

Préparer sa retraite et payer moins d'impôts?

Le PERP remplit ces 2 fonctions, à condition de bien savoir le sélectionner; entretien avec Monsieur Leclient et son CGP.

Monsieur Leclient : « je voudrais préparer ma retraite mais aussi réduire ma pression fiscale »

Monsieur le CGP : « je peux vous parler du PERP, autrement dit un plan d'épargne retraite populaire »

Monsieur Leclient : « pouvez-vous m'expliquer ce qu'est un PERP ? »

Monsieur le CGP : « le plan d'épargne retraite populaire est un produit d'épargne à long terme qui permet d'obtenir, à partir de l'âge de la retraite, un revenu régulier supplémentaire. Le capital constitué est reversé sous forme

d'une rente viagère. Il peut également être reversé sous forme de capital, à hauteur de 20 % »

Monsieur Leclient « et pour mes impôts ? »

Monsieur le CGP : « chaque année, les sommes versées sur un Perp sont déductibles pour chaque membre du foyer fiscal, dans la limite d'un plafond global. Pour les versements effectués en 2014, ce plafond est égal au plus élevé des 2 montants suivants : 10 % des revenus professionnels de 2013, nets de cotisations sociales et de frais professionnels, avec une déduction maximale de 29 626 € ou 3 703 €, si ce montant est plus élevé.

De plus les plafonds non utilisés des années précédentes sont cumulables, je vous invite à consulter votre dernière déclaration, les montants y sont mentionnés. Ces plafonds peuvent même être transférés entre conjoints ! »

Monsieur Leclient « très bien, cette solution me paraît parfaite mais les sommes sont-elles définitivement bloquées ? »

Monsieur le CGP : « en effet, seules 20% des sommes versées peuvent être accessibles sous forme de capital. Le reste est reversé sous forme de rente imposable.

Néanmoins le blocage n'est pas total, il est possible de récupérer son capital en cas d'invalidité, d'expiration des allocations chômage, de surendettement mais surtout en cas de décès du conjoint, ce qui fait du Perp un produit de protection de la famille ».

Monsieur Leclient « comment bien choisir son PERP ? Une fois choisi puis-je changer d'avis ? »

Monsieur le CGP : « attention, le PERP est un contrat tunnel; une fois le contrat signé, il sera impossible de le transférer. Il faut donc faire une sélection rigoureuse, en étudiant notamment la performance, allant en général de 2% (MAAF, Caisse d'Epargne...) à plus de 3% pour les meilleurs contrats.

Il faut ensuite souscrire le bon type de rente : réversible, à paliers, à annuités garanties...

Il convient également de veiller aux frais sur les versements, qui peuvent aller jusqu'à 5%, et aux frais de gestion, qui peuvent atteindre 1%, en comparaison avec les dernières générations de Perp qui ne prennent que 0,5 à 0,6%.

Enfin, attention enfin aux frais de gestion et d'administration au moment de la rente; certains se permettent de facturer 3% quand d'autres ne facturent rien ».

.....



GLOBÉSITÉ

AÉROPORT DE
TOULOUSE

UBERPOP



IPO

ACTUALITÉS : GESTION DES RISQUES

La « globésité¹ »

Source : macommune.info

L'obésité est une pandémie au niveau mondial touchant plus de 671 millions d'adultes : un indice de masse corporelle (IMC) supérieur à 30 et la personne est considérée comme obèse.

Plus communément associée au surpoids, l'obésité peut être appréciée comme la cause ou la conséquence de profondes mutations de notre société et de notre modèle économique.

Depuis trente ans, « *la progression du surpoids et de l'obésité a été générale et rapide* ». Dans les pays émergents, la tendance s'accroît s'expliquant par le fait que l'obésité peut apparaître comme un signe extérieur de richesse.



La Terre est de plus en plus ronde: en Europe, le surpoids a triplé depuis les années 1980.

¹ Terme utilisé par les médias pour décrire le phénomène global de l'obésité au travers du monde

Une maladie sociale

L'obésité est aussi considérée comme un handicap social et culturel. Dans certaines professions, notamment d'accueil à la personne, la stigmatisation des obèses soulève de nombreuses questions d'intégration dans la société et plus particulièrement, au sein d'une équipe de travail.

Un marché d'avenir

Les risques, symbolisés par l'obésité, inquiètent les entreprises, aussi bien dans les pays développés que chez les émergents.

En ce sens, de nombreuses entreprises prennent conscience que la santé, physique ou mentale, de leurs employés impacte leur ratio de productivité. En effet, l'obésité peut apparaître comme un frein psychologique : discrimination, perte de confiance, dépression, absentéisme...

Un nouvel enjeu industriel

La question de l'adaptation devient aussi cruciale pour les industriels qui identifient l'obésité comme un levier de croissance pour les prochaines années. L'idée de véhicules « *king size* », d'ambulances adaptées pour les personnes en surpoids ou bien d'appareils médicaux conformes à la corpulence de ces personnes se profile à l'horizon.

De nombreuses start-up ou groupes industriels regardent de ce côté pour faire pencher positivement la balance dans le domaine de l'alimentation, des soins de santé ou des équipements.

Cependant une récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît l'obésité sévère comme un handicap; décision qui fait office de première victoire pour les associations. Ainsi depuis le 19 décembre 2014, l'obésité figure au rang des facteurs de discrimination au travail, entraînant des sanctions civiles et pénales pour les auteurs de celles-ci.

Une initiative de la SNCF, initiée en Bretagne souligne l'intérêt de l'entreprise publique pour lutter contre l'obésité. En effet, elle proposait à ces salariés un suivi diététique régulier, en sus, d'exercices physiques adaptés. De manière plus générale, l'instauration de salles de gym et de cantines collectives internes à l'entreprise est un mécanisme incitatif de lutte face à ce danger.

« *L'obésité est un méga-thème d'investissement pour les vingt-cinq prochaines années au moins* » a justifié Sarbjit Nahal, analyste chez BofA Merrill Lynch Global Research.

Une modification de l'espace et des horaires de travail compromet ainsi le modèle économique en place et incite les acteurs à multiplier les idées pour faire face à ce fardeau.

Le sixième aéroport de France n'est plus français à 100%.

Lancée le 18 juillet dernier, la procédure de cession par l'Etat d'une partie de sa participation au capital, à hauteur de 49,99%, de la société Aéroport Toulouse Blagnac a été remportée par le consortium chinois Symbiose pour 308 millions d'euros.

Dans un délai de trois ans, le transfert de participation résiduelle (10,01% restants) sera réalisé par la cession, le cas échéant, à la seule initiative de l'Etat, en faveur du consortium. La concession aéroportuaire est détenue actuellement par l'Etat (60%), la CCI de Toulouse (25%) et plusieurs autres actionnaires publics locaux (15%).

D'heureux hasards

Parmi les quatre derniers soumissionnaires à concourir, on distinguait trois projets portés par des français (Aéroport de Paris, Vinci et Natixis) face à un étranger, le consortium Symbiose, constitué du groupe de transport public Shandong Hi Speed Group, de l'aéroport de Shenzhen et du gestionnaire d'actifs Friedman Pacific Investment Group (FIPG), accompagné d'un groupe canadien d'ingénierie et de construction SNC Lavalin, qui gère une quinzaine de petits aéroports en France, associé sans aucune part au capital pour un partenariat technique.

Multipliant les gestes en faveur du projet chinois, certains acteurs locaux ont clairement affiché leurs préférences. Année de la célébration du cinquantenaire de la reconnaissance de la Chine par la France, les visites destinées à promouvoir les atouts du

territoire Midi-Pyrénées se sont accrues les semaines précédant à la décision.

« *L'offre chinoise était la meilleure* ».

FIPG, puissant fonds d'investissement basé à Hong Kong, actionnaire de référence de China Aircraft Leasing Company (CALC), un loueur d'avions qui détient environ 30% du marché chinois de la location, a dû jouer un rôle prépondérant dans ce choix. Client pratiquement exclusif d'Airbus, CALC a signé un protocole d'accord, quelques jours avant cette décision, pour l'achat d'une centaine d'Airbus A320, construits en partie sur le bassin toulousain.

Les décisionnaires ont ainsi favorisé l'option chinoise à partir de critères financiers, mais aussi en fonction du développement de l'aéroport et de la qualité du projet industriel et social. Cependant cette décision, communiquée le 4 décembre dernier, a soulevé de nombreuses contestations fondées sur la création d'un hub européen, n'étant plus au service de la région et sur la menace d'un espionnage industriel de l'Empire du Milieu. Les élus locaux, promoteurs plutôt d'un candidat national, ont mis ainsi en avant leurs attentes quant aux investissements du consortium dans les projets d'intérêt local.

Rachetons l'aéroport de Toulouse !

Sur la plateforme d'equity crowdfunding, Wiseed, une offre portant sur le rachat des 10,01% restants sur la participation de l'Etat, connaît un succès important avec plus de 8000 personnes récoltant plus de 18 M€ d'engagements d'investissement.

UberPop toujours aussi controversé

Le service d'Uber, mettant en relation chauffeurs particuliers et passagers (UberPop), continue d'agacer les nombreux taxis parisiens. Ces derniers n'ont cessé de manifester leur mécontentement, de façon à obtenir l'interdiction de ce service sur le territoire français, et ce, quitte à perturber les automobilistes franciliens.



Source: youmakemeshare.fr

L'application lancée en février 2013 est présentée par Uber comme une « *solution collaborative de transport entre particuliers*. Véritable trublion, l'application est accusée par les autorités d'être un service illégal et par les taxis, de concurrence déloyale. Ce service, provoquant de vives polémiques a déjà été interdit en Espagne et aux Pays-Bas.

Un service à part entière

UberPop intervient en complément de l'activité historique d'Uber, qui met initialement des clients en relation avec des chauffeurs professionnels (VTC). UberPop met quant à elle en relation des particuliers qui souhaitent utiliser leur véhicule personnel pour transporter des personnes et obtenir des compléments de revenus. L'application connecte les clients désireux d'être

transportés avec les chauffeurs d'un soir, pouvant ainsi être réservés et réaliser la course.

À quel prix ?

Le prix de la course est calculé de manière automatique par l'application, de la même manière qu'un taxi classique, mais à un prix très différent : 1 euro + 0,15 €/minute ou 0,95 €/km. La société se rémunère quant à elle en prélevant une commission à hauteur de 24,2 % (TVA incluse).

Les reproches

Les taxis critiquent les conditions d'accès au service. En effet, pour devenir chauffeur, il suffit simplement d'être propriétaire d'une voiture de moins de 10 ans avec 4 ou 5 portes, d'avoir plus de 21 ans, de détenir le permis B depuis plus d'un an, d'avoir un casier judiciaire vierge (volet numéro 3) et de disposer d'une assurance à son nom. Aucune formation préalable n'est requise, ce qui permet à tout le monde de devenir membre de l'application et proposer ses services de chauffeur.

Un service condamné

UberPop a déjà été condamné en octobre par le Tribunal correctionnel de Paris qui avait été saisi par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), à verser une amende de 100 000 euros pour « *pratique commerciale trompeuse* ». D'après le Tribunal, le service proposé est jugé illégal « *au regard de la législation française sur le transport routier de*

particuliers ». Le service n'est ainsi pas considéré comme du covoiturage à la différence de Blablacar¹, en raison du prix, défini par le kilométrage ou le temps de la course, et non par un partage de frais liés au transport. Le Tribunal a ainsi souligné qu'il s'agissait d'une offre commerciale de transport déguisée en covoiturage.

Interdit au 1^{er} janvier ?

Le gouvernement a annoncé lundi 15 décembre que le service de transport entre particuliers proposé par Uber via son application UberPop serait interdit. Reste tout de même à faire appliquer cette interdiction; pour cela le Tribunal doit être saisi par un concurrent, la police ou encore le Parquet, de façon à ce qu'une enquête soit menée et prouve une telle pratique, pour qu'enfin, la condamnation soit prononcée. En cas de non-respect de cette interdiction, la société pourrait être condamnée à deux ans de prison et 300 000 € d'amende.

Contourner la loi Thévenoud

Cette interdiction intervient dans le cadre de la loi Thévenoud. La société s'est alors entourée de Bredin-Prat, l'un

des meilleurs cabinets d'avocats de la place, de façon à multiplier les procédures et ainsi remettre en cause la loi que la société juge anticonstitutionnelle tout en misant également sur la lenteur du système judiciaire français. En cas de nouvelles condamnations, l'entreprise n'hésitera certainement pas à faire appel de la décision, de manière à suspendre immédiatement la décision de justice pour lui faire gagner de précieuses semaines et donc quelques courses supplémentaires. Un pourvoi en cassation lui permettrait même de gagner plusieurs mois, voire plusieurs années avant une interdiction définitive.

De la suite dans les idées...

Comme toute start-up, Uber est déjà dans le coup d'après et réfléchit dès à présent à un nouveau service lui permettant de contourner la loi Thévenoud. Uber garde pour objectif de proposer le meilleur service à ses utilisateurs tout en luttant contre la concurrence et le lobby des taxis. Un embouteillage pourra-t-il ralentir la start-up qui est en train de conquérir le monde ?

¹ Site de covoiturage leader sur le marché français

IPO, le meilleur millésime depuis 2010

Malgré le trou d'air de l'automne, 2014 restera un bon cru pour les introductions en bourse. Les volumes levés par le biais d'IPO (Initial Public Offering) ont atteint quasiment 250 milliards de dollars dans le monde, en hausse de 44 %, selon Dealogic. Du jamais-vu depuis 2010.

Les entreprises ont profité d'un fort appétit des investisseurs pour les actions. Parallèlement, les fonds de capital-investissement ont été extrêmement actifs, vendant de nombreuses participations. Ils ont ainsi représenté près de la moitié des fonds levés, niveau le plus haut depuis 2001, selon EY.

Les Etats-Unis en tête

En termes géographiques, c'est le marché américain qui a mené la danse, avec 93 milliards de dollars, un record depuis 2000. La mégacotation du géant de l'e-commerce Alibaba (25 milliards de dollars) a contribué à soutenir l'activité.

Mais l'Europe n'a pas été en reste. Presque 68 milliards de dollars ont été levés sur les places européennes, le niveau le plus élevé depuis 2007. Malgré cet excellent bilan, l'année sur le Vieux Continent a été plus contrastée. De nombreuses opérations – comme Spie – ont été reportées ou annulées. Les IPO ont été plus rares en fin d'année, alors que, dans le même temps, les autres marchés ont accueilli des « stars » comme la plate-forme de crowdfunding Lending Club ou l'opérateur nucléaire chinois CGN.

Des performances contrastées

Les performances des sociétés introduites témoignent aussi des différences entre pays. Ainsi, en moyenne, les nouvelles venues sur les places européennes ont progressé de 7 % depuis leur IPO, à comparer avec 17 % pour les entreprises ayant choisi le marché américain. Les sociétés mises en bourse par des fonds ont fait baisser la moyenne. Le monde du capital-investissement exige souvent un prix élevé au démarrage.

De ce côté-ci de l'Atlantique, quelques échecs retentissants ont marqué les esprits. En témoignent, la baisse de plus de 40 % depuis sa cotation du groupe de certification Applus Services en Espagne, le plongeon de 85 % du voyageur en ligne eDreams Odigeo ou encore le scandale révélé par OW Bunker, fournisseur de carburants, quelques mois seulement après son IPO au Danemark. Certaines sociétés ont profité de l'énorme manne de liquidités de début d'année pour venir en bourse. Mais dès que le marché s'est fait plus difficile, celles ayant déçu les attentes ou qui n'ont pas respecté leurs promesses ont été lourdement sanctionnées.

Lending Club à la conquête de Wall Street

Fondée par le français Renaud Laplanche en 2006, Lending Club est une start-up qui a su démocratiser le prêt alternatif aux États-Unis.

Cette entreprise permet aux particuliers et aux PME d'emprunter une somme pouvant aller de 1000 \$ à 35000 \$ par le biais d'un site internet, avec un intérêt qui varie en fonction du risque de la contrepartie. Ce risque est évalué par le site grâce à un algorithme.

Basée à San Francisco, elle est une des pionnières de la finance participative. Elle est également la première société à avoir été autorisée par la Securities and Exchange Commission (SEC) à exercer, ce qui lui permet aujourd'hui d'être le leader sur son secteur.



Ce principe révolutionne le secteur de la banque et permet une désintermédiation du crédit, avantageuse pour les épargnants comme pour les emprunteurs. En effet, Lending Club pratique un taux d'intérêt moyen de 12.5 % contre un taux offert par les banques américaines pouvant aller jusqu'à 18 %.

11 décembre 2014

Cette date est à marquer au fer rouge, puisqu'il s'agit de la toute première IPO d'une société issue de la finance participative, à la bourse de New York.



Source: Tradingsat.com

En ce jour, Renaud Laplanche ne cache pas son émotion, puisqu'il vient de réussir son pari, lancé 13 ans plus tôt : révolutionner le secteur de la finance et l'accès au crédit.

La start-up a levé 870 millions de dollars après son introduction sur le New York Stock Exchange (NYSE), permettant ainsi de la valoriser à 5,4 milliards de dollars.

Le titre dont le prix était fixé initialement dans la fourchette de 12 à 14 dollars, a finalement été acheté par les investisseurs au prix de 15 dollars. Lors de la première journée, le titre est monté jusqu'à 24,44 dollars pour revenir à mi-séance autour de 23 dollars.

Ce sont au total 58 millions de titres qui se sont arrachés, soit 8 millions d'actions de plus que prévu, preuve de l'intérêt porté par les investisseurs, pour ce nouveau secteur en plein essor. Lending Club pourrait même voir sa capitalisation dépasser la barre du milliard de dollars, si elle exerce l'option de surallocation portant sur 8,7 millions de titres supplémentaires.

Financer sa croissance

Depuis sa création, Lending Club a accordé plus de 5 milliards de dollars de prêts, sur lesquels elle prélève de 1% à 6% de commissions. La start-up profite pleinement des nombreuses réglementations que les banques classiques sont désormais obligées de respecter, pour répondre à une demande non assouvie sur le marché du crédit.

Son chiffre d'affaires en constante évolution, s'élève à 143 millions de dollars pour le dernier trimestre contre 64,5 millions pour les précédents.

Cette croissance soutenue par la demande accrue de crédits est également portée par la diversification des activités proposées. La société ayant commencé par le prêt entre particuliers, tend à se diversifier en délivrant des prêts aux petites entreprises, mais également par le biais d'acquisitions.

Lending Club a ainsi acquis pour 140 millions de dollars Springtone Financial, spécialiste du prêt aux particuliers, souhaitant financer leurs frais médicaux ou de scolarité.

Cette IPO va permettre à l'entreprise de continuer à investir dans ce sens, de manière à se consolider mais aussi pour se protéger des probables réglementations qui viendraient durcir son activité. L'objectif à court terme est de rembourser ses dettes, liées notamment aux investissements marketing réalisés au cours des derniers mois.

Cette introduction va sûrement donner des idées aux autres acteurs du secteur, comme On Deck Capital, société spécialisée dans le prêt aux petites. Et pourquoi pas un petit frenchy tel que Prêt d'Union, l'équivalent de Lending Club en France ?

L'actualité environnementale

Du 1^{er} au 14 décembre 2014 s'est déroulée la 20^{ème} réunion de la Conférence des Parties à Lima qui avait pour mission de définir un accord sur l'engagement des pays dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Durant ces négociations, prolongées d'environ 30 heures, les 196 délégations présentes ont débattu pour adopter un projet de texte fixant le format de leurs engagements en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES). L'objectif est de limiter le réchauffement à 2 degrés d'ici 2100.

Cette base d'un futur accord international est vue comme un pas en avant pour la communauté mais selon le secrétariat des Nations Unies au changement climatique, ces engagements combinés de tous les pays ne suffiront pas à atteindre l'objectif affiché.



Source: Infoandina.org

Le résultat et la lenteur de ces négociations restent mitigés; en effet, ces dernières contrastent avec l'enthousiasme de ces derniers mois, notamment avec l'engagement fort de l'Union Européenne (réduction de 40 % des GES d'ici 2030) et la coopération bilatérale entre les Etats-Unis et la Chine sur des efforts de changement climatique.

Le réchauffement climatique, un sujet qui divise.

Cette conférence a fait ressortir le clivage entre les pays riches et les pays émergents notamment lorsqu'on aborde le principe de la responsabilité commune mais différenciée.



Source: leparisien.fr

En effet les pays développés sont appelés avec instance à fournir un soutien financier aux pays en voie de développement pour leurs actions de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Un « fonds vert » financé par les pays développés, lesquels devront verser ensemble une contribution de 100 milliards par an post 2020, se verra reversé aux pays les plus vulnérables.

Les modalités de la répartition de ce fonds restent encore floues aujourd'hui, ce qui préoccupe les pays émergents. En résulte un accord conclu à l'arraché et à minima à Lima.



Source : foutou.art.com

Manque de confiance au niveau international.

Au-delà des problèmes environnementaux, c'est une véritable querelle politique qui freine l'avancée de la communauté internationale. Le ministre de l'environnement de Singapour, Vivian Balakristan, en a dressé le constat suivant : « *Nous partageons tous le sens de l'urgence, mais nous n'avons pas confiance les uns dans les autres* », lors de la séance plénière de samedi matin.

Il faut savoir que le changement climatique provoqué par l'Homme a été démontré et que le dérèglement climatique qui en résultera si nous continuons sur cette voie sera

catastrophique.

Selon le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat), qui a émis plusieurs hypothèses d'évolution de la température, même avec le scénario le plus optimiste, l'augmentation du niveau de la mer et la fréquence ainsi que l'ampleur des événements climatiques extrêmes s'intensifieront dangereusement.



Source : tv5monde.com

Et malgré une sensibilisation croissante, les institutions nationales ne pourront plus prévoir les risques à court terme en se basant sur l'expérience et devront faire face à des aléas climatiques nouveaux présents sur une échelle intersectorielle.

La priorité d'une planète viable n'est pas partagée par tous lorsque l'aspect économique n'est pas satisfait. Triste constat qui laisse penser qu'une grande marche reste encore à franchir à Paris fin 2015 pour atteindre un consensus international digne des préconisations du GIEC.

ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Exercice illégal du droit | Affaire Aristophil : escroquerie à la Madoff

Exercice illégal du droit par un courtier en assurances

Un CGPI peut, dès lors qu'il détient la CJA (Compétence Juridique Appropriée), délivrer des consultations juridiques lorsque celles-ci se rattachent à ses activités de conseil en investissements financiers (CIF), de courtage d'assurances et d'intermédiation en opérations de banque.

Par un arrêt de la Cour d'appel de Grenoble, en date du 4 juillet 2014, les juges du fond ont interdit la poursuite de l'activité d'un courtier (inscrit à l'Orias) qui se présentait comme 'spécialisé dans le droit d'indemnisation aux victimes'.

En l'espèce, le courtier avait signé des conventions, directement, avec plusieurs personnes victimes d'accidents de la circulation alors qu'elles n'avaient pas eu recours à son activité de courtage d'assurances.

Or, les interventions régulières hors de son domaine de compétence étaient contraires aux dispositions des articles 54 et 59 de la loi du 31 décembre 1971 relative aux professions judiciaires et juridiques et de l'article L 511-1 du Code des assurances.

La Cour rappelle donc que l'exercice du droit doit être accessoire et donc rattachable à l'activité de courtage. Selon une avocate à la Cour: « les CGPI ayant



la compétence juridique appropriée doivent assurer la traçabilité du lien existant entre la mission principale effectuée pour le client et la consultation juridique. Enfin, il faut rappeler que le fait de maîtriser le droit des sociétés n'autorise pas pour autant à rédiger des actes de cession d'entreprise. C'est à ce moment qu'il convient de faire jouer l'interprofessionnalité ».

Le courtier s'est donc vu interdire l'activité de consultation telle qu'il la pratiquait et ce, sous astreinte de 500 euros par infraction constatée.

☛ A retenir

Lorsque le conseil juridique donné n'est pas directement en lien avec son activité, le CGPI n'est pas couvert par son statut CJA et risque des sanctions.

Escroquerie à la Madoff pour le roi des manuscrits

Aristophil est une société spécialisée dans les lettres et manuscrits: elle cherche, achète, expertise et vend des lettres et manuscrits à des investisseurs. L'achat peut être personnel ou en indivision, pour ensuite être revendu 5 années plus tard avec une plus-value importante de 8% par an et non assujettie à l'impôt sur la fortune.

Fondée en 1990 par Gérard Lhéritier, elle se retrouve aujourd'hui au coeur de la tourmente. Ce directeur,

ancien militaire devenu gestionnaire de patrimoine transformait les manuscrits en or en devenant le plus important acheteur au monde. Il a persuadé ses clients que les vieux papiers rapportaient plus que l'or ou la pierre. En 2013, la société a réalisé un bénéfice de plus de 3,5 millions d'euros.

Mais depuis peu, surveillée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour des taux de rendement trop élevés, et suspectée d'escroquerie en bande organisée ainsi que de pratiques commerciales douteuses par la brigade financière, la société coule : site internet fermé, comptes bancaires saisis, collections mises sous séquestre.

L'affaire se rapproche du montage financier 'Madoff' (système pyramidal): les apports des nouveaux investisseurs servaient à payer ceux qui souhaitaient récupérer leurs investissements.

Le Parquet de Paris estime la fraude à plus de 700 millions d'euros.



Du côté des investisseurs, rien ne pouvait les alerter car l'Autorité des marchés financiers n'a jamais validé les manuscrits d'Aristophil. En effet, les produits « atypiques » ne relèvent pas de sa compétence. Seule une mise en garde globale sur les produits offrant un rendement élevé dans des secteurs divers et variés comme le vin, les timbres ou les manuscrits a été publiée.

De l'autre côté, pour les conseillers en gestion de patrimoine indépendants, la question reste plus délicate. Certains n'ont pas hésité à conseiller de tels produits. On peut s'interroger sur leur responsabilité et plus généralement sur leur compétence. En effet, un placement avec un tel rendement est forcément risqué.

Le blog patrimoine soulève la question de l'assurance responsabilité civile des CGPI qui ont vendu ces placements atypiques. Pour le blog, cette assurance ne fonctionnera pas du fait que ce soit un produit non conventionnel et non homologué par l'AMF. La perte du capital investi par les clients serait alors une évidence.

Les CGPI, actuellement en pleine évolution quant à leur avenir, essaient de démontrer qu'ils exercent avant tout un métier de « conseil » et qu'il n'est pas incohérent de proposer une prestation de conseil et d'être rémunéré par des commissions sur la vente de produits financiers ou immobiliers. Mais avec un tel scandale, certains CGPI démontrent le contraire. Affaire à suivre ...

RISQUES

| Le financement participatif |

Le financement participatif, plus communément appelé crowdfunding, voit le jour au début des années 2000 aux Etats-Unis et en 2008 en France. Ce mode de financement fait appel en majeure partie à la mobilisation d'un grand nombre de personnes pouvant contribuer au financement d'un projet préalablement choisi. Initialement destiné au monde culturel, le financement participatif est désormais ouvert à tous.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons actuellement, et qui est particulièrement restreint, le crowdfunding est une source de financement disponible pour tous. Ce mode de financement consiste à mettre en relation des investisseurs avec des porteurs de projets via des plateformes en ligne. Les montants récoltés à travers ce mode de financement restent toutefois dérisoires face aux méthodes de financement traditionnelles, mais connaissent tout de même un accroissement exponentiel. En effet, 5,1 milliards de dollars ont été récoltés dans le monde en 2013, soit 88% de plus que l'année précédente. En ce qui concerne la France, 78 millions d'euros ont été levés par l'intermédiaire de ce type de financement en 2013, contre 7.9 millions en 2011, soit une multiplication par 10 en 2 ans.



Le financement participatif a réellement commencé à se développer suite à la récente période de crise que nous avons connue. En effet, durant cette période, les porteurs de projets ont subi le durcissement de l'accès au crédit et ont eu de plus en plus de mal à trouver des sources de financement auprès des acteurs traditionnels. C'est à ce moment qu'ils se sont tournés vers les plateformes de crowdfunding. Pour l'investisseur, ce mode de financement devient un nouveau rapport à l'investissement, qui a su en séduire plus d'un. En effet, le crowdfunding permet à l'investisseur de maîtriser son investissement et de pouvoir choisir entre différents projets. Cette approche est satisfaisante, d'une part pour les épargnants qui sont de plus en plus sensibles au sens qu'ils donnent à leur épargne, d'autre part pour les porteurs de projets qui cherchent de nouveaux moyens simples, accessibles et peu coûteux, pour répondre à leurs besoins de financement. De plus, avec l'aide des réseaux sociaux et de la globalisation de l'accès à internet, ce mode de financement commence déjà à entrer dans nos habitudes et finira par devenir un réflexe.

Nous allons donc aborder de façon plus détaillée le fonctionnement de ces plateformes. La plupart d'entre elles suivent la règle du « *tout ou rien* ». Cela

signifie que le demandeur ne pourra obtenir les fonds qu'à condition d'atteindre le montant de son objectif initialement fixé. Si le montant collecté est supérieur à son objectif, il pourra bénéficier de ce supplément mais dans le cas où il n'atteindrait pas l'objectif en question, il ne recevra aucune contrepartie. En ce qui concerne la rémunération de la plateforme, celle-ci prélève une commission sur le montant total dans le cas où l'objectif serait atteint ou dépassé. Cette commission tourne souvent autour de 8%.

En France, un tiers des plateformes attribuent les fonds même si l'objectif n'est pas atteint. Cette autre alternative ne respecte pas vraiment l'essence du crowdfunding qui est la confiance. En effet, l'objectif préalablement défini est censé représenter les besoins du demandeur, ce lui permet de donner vie à son projet et ainsi espérer en tirer bénéfice. C'est pourquoi, si l'objectif n'est pas atteint, il ne pourra pas mener à bien son projet et donc tenir ses engagements auprès des investisseurs.

Une distinction importante au sein du financement participatif peut être faite. Il s'agit de la différence entre le crowdfunding *ex ante* et le crowdfunding *ex poste*. Le premier organise la collecte de fonds en amont des besoins de financement et n'exige aucun capital de départ. Le second requiert un investissement initial du créateur, complété, *ex poste* par les fonds récoltés.

Par ailleurs, il existe 4 types de crowdfunding différents les uns des autres. Il y a le financement sans contrepartie financière, à travers duquel l'investisseur reçoit tout de même une ou plusieurs contreparties en nature, offertes en fonction du montant des sommes versées. Dans ce cas, le porteur du projet conserve intégralement la

propriété de son projet (Babeldoor, Kisskissbankbank, Ulule). Un autre type de financement participatif existe: il s'agit du financement avec prise de participation. Dans ce cas, l'investisseur acquiert une participation dans le projet ou devient coproducteur et a le droit, en échange, à des contreparties financières en cas de succès commercial du projet (Sparkup, Wised, Anaxago). Outre ces deux premiers types de financement, nous pouvons aussi citer le prêt participatif. Le remboursement de ce prêt, concédé par des tiers, se fait sans intérêts (Babyloan, Hello merci). Enfin, le dernier type de corwfunding consiste en un mélange des 3 grands modèles précédemment cités; on peut dans ce cas parler de crowdfunding hybride (Fondatio, Mynewstartup).

Au-delà du financement, le crowdfunding permet au porteur du projet de bénéficier d'un soutien de la part des investisseurs publics et privés qui auront choisi de croire à la faisabilité du projet. De plus, à partir du moment où le succès du crowdfunding est avéré, les investisseurs traditionnels sont susceptibles de s'intéresser aux projets concernés. Ce succès constituera pour le porteur du projet un point fort d'argumentation, dans le but de convaincre tout autre interlocuteur.

Nous pouvons maintenant parcourir rapidement les différentes étapes menant à la récolte des fonds. La première des choses à faire est de choisir une plateforme de crowdfunding. Le choix se fera notamment en tenant compte de sa notoriété ainsi que des frais de commission qui y sont pratiqués. Après avoir créé son compte sur le site, le porteur du projet doit remplir un formulaire en ligne avec sa propre description, celle de son projet et la définition des contreparties. Il devra également déterminer son objectif de collecte, et en justifier le montant. Le

projet est ensuite validé ou non par le site.

Une fois le projet validé et couronné de succès, il existe un risque réel concernant l'honnêteté de l'intéressé. En effet, celui-ci n'a aucune obligation de respecter ses engagements auprès des investisseurs. De plus, la plateforme de crowdfunding se désengage de toute responsabilité dans ce cas. Le contributeur n'a donc aucune garantie. Heureusement, aujourd'hui le taux des projets n'émettant aucune contrepartie, malgré le succès de la collecte est minime, soit environ 5%. D'après ce chiffre, nous pouvons constater qu'actuellement la confiance est bel et bien présente sur les plateformes de crowdfunding entre les différents acteurs.

Malheureusement, il suffit de quelques événements frauduleux pour que la réputation de ce mode de financement mais aussi celle des plateformes en ligne soient entachées et que les investisseurs perdent confiance. Par ailleurs, le financement participatif attire globalement des petits investisseurs souvent inexpérimentés qui connaissent peu ou pas les réglementations en vigueur. De plus, le financement participatif n'est pas non plus sans danger pour les plateformes proposant leurs services. Aux Etats-Unis, plusieurs dizaines de sites ont déjà fermé pour cause de faillite. C'est pourquoi l'AMF devrait s'intéresser de plus près à cette forme d'investissement, dans le but de protéger les investisseurs et ainsi permettre un développement beaucoup plus sain de l'activité en France.

La question de l'efficacité du business model du crowdfunding vient se heurter au constat des limites de l'économie participative. En effet, malgré un véritable boom, de nombreuses plateformes de crowdfunding, même après plusieurs années d'existence, en sont encore à lever des fonds, sans pour autant atteindre leur seuil de rentabilité.

Les commissions prélevées ne suffisent pas à créer une entité pérenne. Les plateformes de crowdfunding devront donc chercher de nouveaux moyens de se rémunérer dans l'avenir, soit par le biais de la publicité, soit par le biais de services annexes.

De plus, la notion de gestion des risques reste encore précaire; on compte sur la bonne foi des porteurs de projets, ce qui nécessite un approfondissement et une adaptation des mesures au niveau du risque de chaque contrepartie. Enfin, la notion de conseil en financement participatif paraît incontournable lorsqu'on fait face à des particuliers, des associations, des artistes, ou encore des sportifs; en effet, il est important de leur faciliter la compréhension et l'accès à ce nouvel outil.

Pour conclure, le crowdfunding est un mode de financement qui deviendra à l'avenir un réflexe pour tous les porteurs de projets. Ce nouveau rapport à l'investissement est un moyen d'être en adéquation directe avec les besoins des entreprises et simplifie l'accès au financement. Cependant, des efforts sont encore nécessaires pour arriver à un business model efficace. De plus, la notion de gestion des risques et de conseil en financement devront être une priorité dans les années à venir.



MARCHÉ DE L'ART

Niki de Saint Phalle ou la révolte d'une artiste engagée

Du 17 septembre 2014 au 02 Février 2015, le Grand Palais de Paris organise la grande rétrospective Niki de Saint Phalle. Cette exposition est l'occasion de revenir sur le parcours de l'une des plus grandes artistes du milieu du XX^e siècle.

Biographie



Plasticienne, sculptrice, peintre et réalisatrice de films, Catherine Marie-Agnès Fal de Saint Phalle naît à Neuilly-sur-Seine en 1930 et grandit à New-York. Après son bac, elle travaille comme mannequin pour des magazines tels *Vogue* ou *Elle*. A 18

ans, elle se marie avec son ami d'enfance et part s'installer à Paris. Rapidement, elle se révolte contre le rôle de femme au foyer qui lui est destiné. Atteinte d'une dépression à l'âge de 23 ans, elle est placée en hôpital psychiatrique. Elle se tourne alors vers la peinture telle une autodidacte et reçoit alors l'appui du peintre Hugh Weiss. Plus tard, elle fera part de cette expérience : *«j'ai commencé à peindre chez les fous...j'y ai découvert l'univers sombre de la folie et sa guérison, j'y ai appris à traduire en peinture mes sentiments, les peurs, la violence, l'espoir et la joie »*.

En effet, à travers ses oeuvres, elle exprimera toujours ses émotions et surtout son agressivité, sa noirceur mais aussi son imaginaire. Cette obscurité

s'expliquera, lorsqu'à l'âge de 64 ans elle révèle qu'elle a été violée par son père lorsqu'elle avait 11 ans, dans un livre qu'elle intitule *« Mon secret »*.

De nombreuses rencontres influenceront son travail, notamment celle avec le sculpteur Jean Tinguely, qui deviendra son époux et avec qui elle réalisera certaines de ses oeuvres.

Son admission au sein du groupe des *Nouveaux Réalistes* et l'intérêt qu'elle suscite auprès de la presse internationale lui font comprendre que son but est atteint; celui d'être une *« artiste professionnelle »*.

Son oeuvre aura finalement raison d'elle ; elle succombera à une maladie respiratoire en 2002, liée aux vapeurs toxiques inhalées lors de la création de ses oeuvres.

Le Nouveau Réalisme

Fondé en 1960 par le peintre Yves Klein et le critique d'art Pierre Restany à l'occasion d'une exposition à Milan, le Nouveau Réalisme est souvent présenté comme la version française du Pop Art américain, dont il est contemporain. Le Nouveau Réalisme s'inscrit dans un mouvement général de renouvellement des langages plastiques et des thèmes (Néo-Dada, Pop Art, Fluxus, groupe Zéro...), face à l'émergence d'une société industrielle et consumériste. Réagissant contre une certaine sclérose de l'art abstrait et désireux d'embrasser la réalité contemporaine, le mouvement se caractérise par l'accumulation et l'assemblage d'objets usuels et de matériaux non nobles. En effet, les Nouveaux Réalistes intègrent à leurs

oeuvres des éléments quotidiens et industriels : palissades, barils, plastique, détritrus, voitures ou sigles de la circulation. On retiendra notamment les fameuses *accumulations* d'Arman.

Le mouvement est également marqué par la multiplication des manifestations collectives et des « actions-spectacles » permettant de faire participer le public à la création de l'oeuvre.

La Déclaration constitutive du Nouveau Réalisme est signée par ses fondateurs mais aussi par Arman, François Dufrêne, Raymond Hains, Martial Raysse, Daniel Spoerri, Jean Tinguely et Jacques Villeglé. La première exposition du groupe a lieu en Novembre 1960 au Festival d'avant-garde de Paris. Une seconde manifestation aura lieu en mai 1961 à la Galerie J. de New York. C'est à cette période que Niki de Saint Phalle rejoindra le groupe tout comme Gérard Deschamps ou encore César.

Oeuvres et techniques

La peinture est le premier domaine dans lequel se lance l'autodidacte Niki de Saint Phalle. Dès 1956, elle expose à Saint Gallen (Suisse), une série de peintures à l'huile. Le style s'inspire de l'art brut; les formes peintes sont denses et la gamme de couleurs utilisée est variée. Les tableaux tranchent avec l'agressivité dont l'artiste fera preuve par la suite ; elle y dépeint des scènes, des paysages imaginaires ou encore des personnages mythiques.

Classe de Ballet 1953

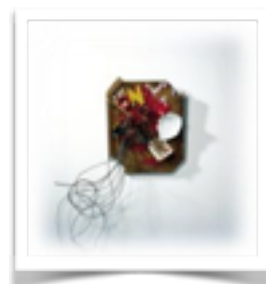


Source : www.sikart.ch

Puis, inspirée par Jean Dubuffet et son *Assemblage d'empreintes*, Niki de Saint Phalle abandonne la peinture pour se tourner vers l'assemblage et le collage sur toile ou bois. Elle rassemble alors toute sorte d'objets – matériaux plastiques, cailloux, fleurs, jouets, laine ou encore des ustensiles ménagers – qu'elle enduit de plâtre et colle sur ses tableaux. On retiendra le célèbre *Queen of Hearts*, un collage sur bois réalisé en 1960, assemblant une carte à jouer, une lettre en bois ainsi que des morceaux d'assiettes tachés de peinture rouge. La particularité de ce tableau est liée au fil de fer, accroché au tableau, et continuant sa course librement dans l'espace, permettant ainsi d'étendre le caractère sculptural de l'oeuvre. Niki de Saint Phalle introduira ensuite plus de violence et d'obscurité, en intégrant dans ses assemblages, des objets plus tranchants (couteaux, ongles, pistolets...). *Le Hachoir* ou encore le *Paysage de la mort*, réalisés en 1960, en sont la parfaite illustration.

Ces tableaux-assemblages connaîtrons le succès, lors de l'exposition « *The Art of Assemblage* », se déroulant au Musée d'Art Moderne de New-York en 1961.

Queen of Hearts – 1960
Source: www.tate.org



Les Tirs, réalisés entre 1961 et 1963, en collaboration avec Jean Tinguely, lui permettent d'intégrer le mouvement des Nouveaux Réalistes. L'une de ses toiles, intitulée *Portrait of my Lover*, représentant une chemise surmontée d'une cible et sur laquelle les spectateurs étaient invités à lancer des fléchettes, est à l'origine de ces *Tirs*.

Le travail consiste à fixer sur un panneau de bois différents objets enduits de plâtre, ainsi que des poches remplies de peinture

et/ou de produits alimentaires, qui éclatent sous l'effet des tirs de carabine, provoquant une explosion de couleurs sur l'ensemble de la toile. Cette technique s'inspire de l'*action painting*, art abstrait né aux Etats-Unis au début des années 1950, et plus particulièrement du « *dripping* » de Jackson Pollock, caractérisé par la projection de la peinture sur la toile, à l'aide d'un bâton. L'exposition « *Feu à volonté* », se déroulant à Paris en 1961, est entièrement dédiée à aux tableaux-tirs et s'inscrit dans la nouvelle pratique de l'époque : le « *happening* » (ou « *action-spectacle* »). L'artiste invite les spectateurs à tirer eux-mêmes sur les panneaux de bois « *pour les faire saigner* ». Les *Tirs* se veulent spectaculaires, provocateurs et violents. Niki de Saint Phalle extériorise ici son passé douloureux, et tire sur ce qu'elle rejette. Ce procédé artistique est un véritable phénomène, dans une société conservatrice qui se prépare à basculer dans une ère de protestation ; on tire sur les toiles comme sur l'autorité patriarcale, la religion ou encore la politique. Cet esprit se retrouvera dans ses oeuvres ultérieures et notamment dans *Les Cathédrales*, *Les Accouchements* ou encore *Les Mariées*; poupées pâles et tristes, vêtues de superbes robes immaculées.

Les *Nanas*, réalisées à partir de 1965, sont les plus célèbres oeuvres de l'artiste et s'inscrivent dans le mouvement féministe de l'époque. Ces immenses sculptures, représentant des femmes aux formes généreuses et disproportionnées, ont été inspirées par la grossesse de Clarice Rivers, une amie de l'artiste. Elles sont au départ composées de tissus (*La Vénus* – 1964), puis de polyester, afin de leur donner plus de volupté. Les couleurs sont vives, tranchant ainsi avec la noirceur de ses précédentes oeuvres. La plus monumentale est sans aucun doute la déesse *Hon*, construite en 1966 au sein du Moderna Museet de Stockholm pour quelques mois. Elle mesurait 28 mètres

de long, 6 mètres de haut et 9 mètres de large. Le corps se composait d'une structure métallique, entourée de grillage sur lequel plusieurs couches de tissus avaient été collées, puis peintes. Cette *Nana* se démarque par sa particularité ; allongée sur le sol et enceinte, les visiteurs pouvaient accéder – via son intimité – à l'intérieur de son corps, aménagé sur trois étages. L'artiste y avait installé un planétarium, un milk-bar mais aussi une galerie de tableaux non originaux. Les visiteurs pouvaient également avoir accès à une terrasse, aménagée sur le ventre de la déesse.



Déesse Hon – 1966

Source: www.artsplastiquesclaudemass.blogspot.fr

A travers ces *Nanas*, Niki de Saint Phalle combat l'idéologie de l'époque; ces femmes sont imposantes, afin de marquer leur puissance et leur indépendance par rapport à l'homme, d'autres, peintes en noir symboliseront la lutte contre le racisme.

De sa collaboration avec J. Tinguely naîtront encore d'autres sculptures monumentales, comme la fontaine *Igor Stravinsky*, installée à Paris.

L'oeuvre de Niki de Saint Phalle atteindra son paroxysme avec la création de sculptures monumentales installées au sein d'un même espace. C'est le cas du *Jardin des Tarots*, réalisé entre 1979 à 1993 à Capalbio en Toscane, avec la collaboration de Tinguely et le travail de nombreux peintres, architectes et

ouvriers. Inspiré du *Parc Güell* de Gaudi situé à Barcelone, ce jardin fantastique rassemble les 22 arcanes majeurs du jeu de tarot, sous la forme de sculptures habitables de plusieurs mètres de haut (12 à 15 mètres), dans lesquelles l'artiste a d'ailleurs vécu pendant les travaux. Ces sculptures sont construites sur la base d'une structure métallique recouverte de béton, de polyester peint, mais aussi de mosaïques de miroirs, de céramiques polychromes et de verres de Murano.

Le même type de jardin verra le jour en 2003 à Escondido en Californie, sous le nom de *Queen Califia's Magical Circle*. Cet immense parc de 12 Hectares à l'inspiration amérindienne, rassemble une dizaine de sculptures, construites sur le même modèle que le *jardin des Tarots*. Au milieu du parc, on trouve la reine Califia, personnage issu de la mythologie locale, trônant sur un aigle monumental, sous lequel se dresse une fontaine en forme d'oeuf, symbolisant le pouvoir de l'amazone sur le cycle de la vie.

La rénovation et l'aménagement de la *grotte des jardins royaux d'Herrenhäuser* d'Hanovre (XVII^e siècle), entre 2001 et 2003, se révélera spectaculaire et fascinante. On y retrouve les matériaux utilisés dans la réalisation des jardins : mosaïques, miroirs et verreries. Chacune des trois pièces de la grotte répond à un thème.

La première salle, composée notamment de figurines plastiques, renvoie au thème de *La Vie de l'Homme*. La salle argentée renvoie au thème *Jour et Vie*, avec une série de figurines rappelant des épisodes vécus par l'artiste. La dernière pièce, symbolise *La Nuit et le Cosmos*, et rassemble des figures féminines dansant dans un ciel de nuit étoilé.



La Nuit et le Cosmos – Grotte d'Herrenhäuser (Hanovre)

Source : www.fotocommunity.de

Cotation des oeuvres

Oubliée dans les années 90, le regain de popularité de l'artiste a fait décoller la cote de ses oeuvres et celle-ci n'a ensuite cessé d'augmenter¹.

En effet, si un *Tir* valait 200 000 euros tout au plus en 1991, il vaut aujourd'hui plus de 500 000 euros à la galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois.

Le prix des *Nanas* a également augmenté à partir de 1996, passant de 200 000 à 1 000 000 euros. Il faut toutefois distinguer les *Nanas* de petite taille, comprises entre 10 000 et 20 000 euros, et les *Nanas* de grande taille, dépassant aisément 450 000 euros.

A contrario, ses estampes, réalisées dans les années 90 et 2000 sont largement moins cotées ; celles-ci étant jugées beaucoup trop décoratives. Elles stagnent à un peu plus de 1000 euros, mais sont les plus vendues².

Par comparaison avec J. Tinguely, Stefano Moreni, spécialiste chez *Sotheby's*, constate que lorsqu' « une seule oeuvre de Tinguely dépasse 500 000 euros, ce sont dix sculptures qui dépassent ce même seuil chez Niki de Saint Phalle ».

Démodée, Niki de Saint Phalle ne l'est désormais plus...Il est temps de redécouvrir son art, radical et engagé !

¹ Réf. Artprice : le marché est plus développé en France et aux Etats-Unis.

² Réf. Artprice : 50% ventes Niki de Saint Phalle en 2004 étaient des estampes

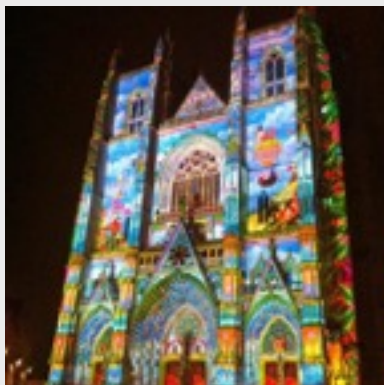
ACTUALITÉS CULTURELLES

Littérature | Sorties à Nantes | Films

CINEMA

Nantes by night

Epoustouflant spectacle son et lumière



Du 23 au 27 décembre, la façade de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul s'illumine aux couleurs des oeuvres du peintre nantais Alain Thomas. Superbe spectacle à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ce tableau fait partie d'une série de neuf suggestions de sorties proposées par la ville de Nantes.

« The Interview » mis à mal par la Corée du Nord

Une histoire surréaliste. Une comédie délirante : deux journalistes américains tentent d'assassiner le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un.

La sortie du film prévue le 25 décembre aux Etats Unis a été perturbée par la découverte du film par les autorités nord coréennes. Des menaces d'attentats contre les salles, qui diffuseraient le film narguant la dictature, ont été lancées par l'organisation qui avait piraté le système informatique de Sony Pictures en novembre dernier. Selon les agences de renseignement américaines, cette organisation serait liée au régime nord coréen.

Après avoir songé à l'annulation, Sony Pictures a pris la décision de sortir le film dans environ 300 salles (au lieu des 3 000 prévues) et en vidéo à la demande. Sans surprise, la comédie a fait un carton dès son premier jour en salle.

Cet incident de dernière minute va coûter malgré tout quelques millions de dollars au groupe Sony. Tout cela pour un film comique...

La sortie en France est prévue le 11 février.





La French

Pierre Michel, jeune magistrat, est nommé juge du grand banditisme. Il s'attaque à la French connection, organisation mafieuse qui exporte l'héroïne dans le monde entier. N'écouter aucune mise en garde, il part seul en croisade contre Zampa, figure emblématique du milieu. Mais il va rapidement comprendre que, pour obtenir des résultats, il doit changer ses méthodes. Histoire vraie très bien interprétée par J. Dujardin.

Exodus

Pour cette fin d'année, Ridley Scott nous offre une nouvelle vision de l'histoire de Moïse, qui défia le pharaon Ramsès, entraînant 600 000 esclaves dans un périple grandiose pour fuir l'Égypte et échapper au terrible cycle des dix plaies.

Vivement critiqué, le film a même été interdit en Égypte et au Maroc pour cause d'« inexactitudes » historiques.



Timbuktu de A. Sissako

La résistance aux djihadistes



Présenté au festival de Cannes, ce film est au cœur de l'actualité. C'est l'histoire d'un village malien tombé sous l'emprise des islamistes qui imposent leurs lois. Les villageois résistent jusqu'à la libération du territoire par l'armée française.

Les scènes de la vie quotidienne sont frappantes de vérité comme une partie de

football que les enfants disputent en mimant leurs échanges car ils sont privés de jeux... Le personnage principal est Kidane: il vit dans les dunes avec sa femme, sa fille et un petit berger épargné par la répression. Leur vie va basculer lorsque Kidane va tuer un autre villageois par accident...

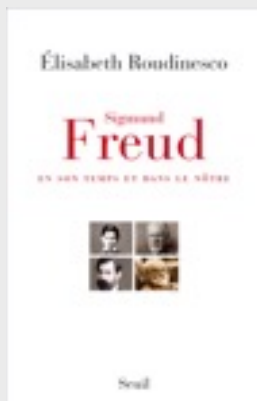
A l'origine, le film devait être un documentaire. La structure du film est sobre et sans artifice. La force de ce film réside dans son discours politique qui fait écho au désarroi d'une partie de l'Afrique, visée par l'intégrisme islamiste. On perçoit l'horreur des lois autoritaires avec de graves atteintes aux libertés: les femmes doivent porter des gants noirs, interdiction de fumer, d'écouter de la musique, de flâner dans les rues, de jouer au football, etc

Timbuktu n'était pas le film le plus attendu du Festival de Cannes. Cependant dès le premier jour de compétition, il a impressionné. Appartenant à la catégorie des outsiders du fait d'un faible budget et de l'absence de noms en tête d'affiche, il a su susciter l'engouement des festivaliers.

20 minutes: "Timbuktu" (...), magnifique poème africain contre l'extrémisme religieux.

Le Parisien: Oui, "Timbuktu" (...) n'est ni plus ni moins qu'un chef-d'oeuvre.

Littérature



Elisabeth Roudinesco a reçu le **Prix Décembre 2014** pour son ouvrage *Sigmund Freud, en son temps et dans le nôtre*, publié aux éditions Seuil, triomphant alors devant l'historien Paul Veyne et son ouvrage *Et dans l'éternité je ne m'ennuierai pas* (Albin Michel). Ce prix récompense le meilleur livre parmi les huit grands prix d'automne d'où le nom de « Prix des Prix » et bénéficie du mécénat de Pierre Berger.

Historienne et psychanalyste, Elisabeth Roudinesco a puisé ses sources dans les célèbres archives de la bibliothèque des Congrès à Washington. Elle offre ainsi dans sa biographie, une nouvelle vision sur la vie et l'œuvre de celui de l'illustre fondateur de la psychanalyse.

Exposition



Du 6 décembre au 4 janvier 2015, dans le cadre de l'évènement **eLU Vivre l'Estonie à Nantes**, le Lieu Unique a invité deux artistes estoniens **Timo Toots et Johannes Säres**, à présenter leurs œuvres.

Diplômé de l'Académie des Beaux-Arts d'Estonie, Johannes Säres nous exposera deux de ses créations récentes : *Untitled Smoke Ring Cannon* et *Untitled Collapsing Room*. Le spectateur est invité à entrer dans l'une de ces pièces, pour y vivre une expérience étrange et inquiétante.

Informaticien d'origine, Timo Toots nous propose des œuvres multimédias et présentera au Lieu Unique sa nouvelle création intitulée *Cyberpolice*.

Spectacle

Du 4 au 31 Décembre, Alain Bernard revient avec son nouveau spectacle de théâtre musical « Piano Rigoletto » qu'il jouera au Théâtre de Poche Graslin.

Avec son piano, Alain Bernard nous raconte l'histoire de la musique et la vie des musiciens, de la Préhistoire à nos jours, en passant par de grands noms, tels Beethoven, Chopin ou Bob Marley !



Source: theatre-des-muses.fr

La prochaine Revue « 120 ANS ET TOUTES SES PLUMES » marquera le 120^{ème} anniversaire de La Cloche.

Du 30 décembre au 15 février, la cloche se pare de ses plus beaux accoutrements pour son anniversaire.



Source: lecourrierdupaysderetz.fr

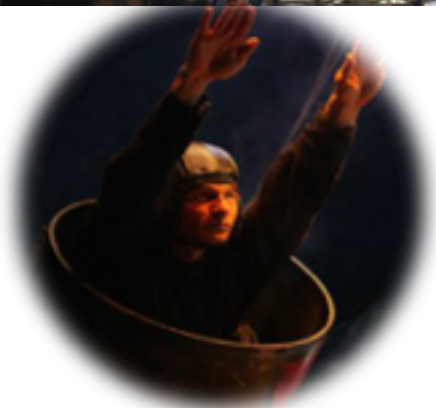
Avec plus de 30 000 spectateurs l'an dernier, cette revue s'impose comme LE rendez-vous cabaret des nantais et plus largement de l'Ouest de la France.

MAIS POURQUOI « LA CLOCHE » ?

Un soir de 1895, deux amis bons vivants qu'on croirait sortis d'une pièce de Feydeau, ont l'idée d'inaugurer à Nantes, des soirées de café-concert, à l'instar des soirées flamandes du Nord de la France. Comment appeler cette nouvelle société où l'on viendrait écouter des chanteurs en fumant la pipe et en buvant un boc ? Les deux compères, Charles Poher et Paul Peltier, passant non loin de l'église Saint Croix, entendent tinter les douze coups de minuit : la Cloche s'impose alors comme nom de baptême.

Au fil des années, la revue devient son mode d'expression favori, et s'impose comme le rendez-vous des nantais pour les fêtes de fin d'année. Et cela fait 120 ans que ça dure.

Focus : Nantes en fêtes



Du samedi 20 au mardi 30 décembre à 16 heures, venez découvrir « **l'homme cirque** » David Dimitri à côté des Nefs à Nantes, dans un véritable spectacle solo de cirque de 55 minutes, où l'artiste va jusqu'à se faire catapulter par un vrai canon pour s'envoler vers les étoiles...

On pourra également découvrir sous les Nefs, du 20 au 31 décembre, les **sculptures sur bois** de Samuel Lepetit et Bilal Hassan. Les deux artistes de la compagnie *La Salamandre* installeront un atelier pour construire une marionnette géante, sous les yeux du public. Il faudra attendre une dizaine de jours pour voir naître la figure de la *Mantis Religiosa*.



Du 26 décembre au 4 janvier 2015, le Grand Cirque de Noël revient au Parc des Expositions de la Beaujoire avec son nouveau spectacle « le Noël des Z'Animaux », réalisé autour d'animaux des cinq continents : féerie garantie !

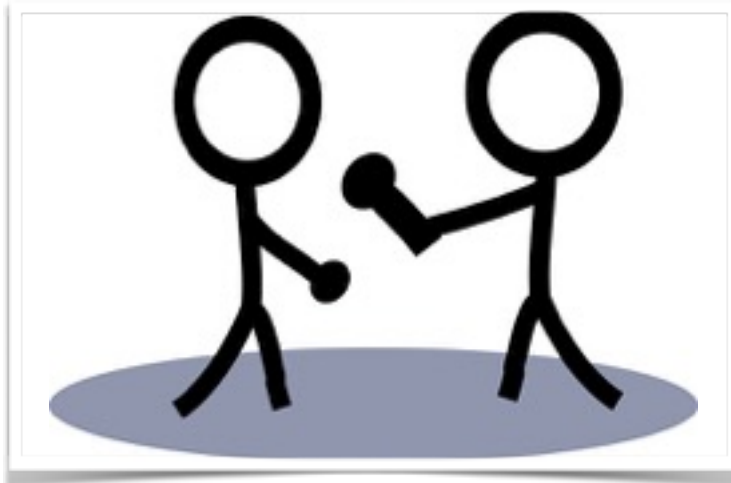
Profitez également des animations proposées de 14 à 19 heures dans la rue des Nefs, du 20 décembre au 4 janvier ! Les illuminations ornant l'Arbre aux Hérons et la boutique de l'île de Nantes vous éclaireront tout au long des fêtes de fin d'année, et vous trouverez de nombreux accompagnements gustatifs tels marrons chauds, chocolat ou encore vin chaud ! De même, la boutique s'agrandit pour vous proposer de nouvelles surprises...

INTERVIEW

Michel Roux, cadre bancaire devenu professeur des universités

M. Roux, pouvez nous expliquer votre parcours ?

Officiellement retraité (Doyen honoraire de l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité), j'ai travaillé 24 ans dans la banque en qualité de cadre supérieur. En parallèle, j'étais vacataire dans l'enseignement supérieur (intervenant en finance à l'IAE de Paris et à l'ESCP). A 49 ans, j'ai été obligé de me reconvertir (licenciement économique) et c'est là où j'ai passé les concours de l'enseignement supérieur après avoir été inscrit sur liste de qualification en économie (section 05) et en gestion, (section 06). Non sans humour, j'ai fait l'inverse : généralement, on pantoufle dans le public puis on va dans le secteur privé, j'ai fait le contraire !



Quels sont vos objectifs professionnels pour les années à venir ?

Je continue une petite activité de conseil en organisation ainsi que quelques cours dans des établissements qui acceptent encore des retraités (ESCP Europe, CFPB...). A Paris 13, j'ai créé un MBA post-marché en partenariat avec un cabinet conseil qui me rémunère.

Je vais peut-être demander mon habilitation en qualité d'avocat au Barreau de Paris, il y a des procédures dérogatoires pour les universitaires...

Lorsque vous étiez intervenant à Paris 13, qu'attendiez-vous des étudiants d'une promotion ?

Qu'ils soient curieux, motivés, qu'ils s'efforcent de travailler régulièrement et qu'ils ne se contentent pas que de l'apprentissage de l'anglais! Une langue ou deux exotiques en plus c'est bien (chinois, japonais, russe, arabe...).

Vous avez écrit de nombreux ouvrages sur le management en banque et les mutations envisageables du modèle existant. Quelles perspectives voyez-vous au développement du crowdfunding ?

Bien que limité en montant, il offre de bonnes perspectives pour des jeunes start-up; la preuve, les banques s'intéressent aux sociétés de crowdfunding.

Quels sont, selon vous, les clés de compréhension pour la finance éthique ?

La volonté politique de la part des banques de la développer, mais, cela nécessite de la formation pour les collaborateurs et cela a un coût. Elle nécessite des collaborateurs formés spécifiquement et non pas exclusivement des analystes financiers classiques type SFAF. Il y a de nouvelles représentations.

Pour redonner à la société et à ses institutions le pouvoir de régulation, il est nécessaire de promouvoir de nouveaux concepts et de repenser la notion d'entreprise. Le concept-clé de « redevabilité » (*accountability*) qui s'appuie autant sur des fondements éthiques que politiques doit permettre de sortir des limites de l'approche exclusivement managériale de la RSE, utilitariste et fonctionnaliste, et de déplacer l'attention sur les effets de l'activité des entreprises, sur leur environnement naturel et humain qui en autorise l'existence. Ce déplacement a pour conséquence de s'interroger sur la signification de la notion d'entreprise, dont paradoxalement les diverses représentations ne permettent pas d'en saisir l'essence.

Quels sont, selon vous, les sujets à surveiller courant 2015 ?

Pour les banques en 2015, c'est la gouvernance. Face au consumérisme, face aux pressions réglementaires et aux nouveaux acteurs, les banques sont appelées à repenser leur organisation et leurs centres de décision.

Quels conseils pourriez-vous donner, à des étudiants en fin d'études, pour réussir une bonne intégration dans la vie active ?

Choisir un bon sujet de mémoire en accord avec l'entreprise d'accueil de votre stage, c'est un excellent levier.

Un petit séjour d'un an dans une banque ou dans une université pour maîtriser une langue, c'est aussi un bon levier sur un C.V. Cela montre que vous êtes mobile et curieux.

AGENDA, ACTUALITÉ DU PÔLE FINANCE, BANQUE - ASSURANCE, IUP

Conférences | Meilleurs mémoires récompensés ...

Conférences

Colloque Risque et Conjoncture

Le 2 décembre s'est tenue la quatrième édition du colloque Risque et Conjoncture. Olivier VIGNA, chef économiste et directeur de la division études, stratégie et risques à l'AMF a présenté aux étudiants de l'IAE les risques sur les marchés financiers et le financement des entreprises.

A venir : Colloque « Patrimoine »

Sur le thème 'patrimoine, inégalités et fiscalité', les intervenants, Luc ARRONDEL et André MASSON, aborderont le nouvel âge des inégalités de patrimoine et l'absence de consensus pour la taxation de la détention ou la transmission du patrimoine.

Lors de la soirée, seront aussi récompensés les gagnants du concours boursier et le meilleur mémoire en gestion de patrimoine.

Rendez-vous le 29 janvier.



La Chaire Finance, Banque Populaire Caisse d'Épargne récompense les meilleurs mémoires.

Dans un souci de valoriser les étudiants, le comité de pilotage de la Chaire a mis en place un concours pour récompenser le meilleur mémoire de Master 2 Gestion des risques et Gestion de patrimoine. A la clef, la somme de 500€.

Les étudiants ayant soutenus leur mémoire au cours de l'année universitaire 2013-2014 peuvent le présenter jusqu'au 15 décembre 2014.

Les prix seront remis le 29 janvier 2015 lors du colloque patrimoine ainsi que le 3 février 2015 lors que la table ronde sur le financement alternatif.

Meilleur article Mazard pour l'Université de Nantes

Lors du cinquième colloque international Fiscalité, Droit et Gestion organisé par l'EM Strasbourg (Business School), l'article « Comment cultiver une ressource ? Outils de gestion et culture du familiness » a remporté le prix du meilleur article. Article rédigé par P. ROBIC (Maitre de conférences), D. BARBELIVIEN (Professeure agrégée) et N. ANTHEAUME (Professeur des universités).

Bibliographie :**Partie I. Actualités**

Economie & Finance

La Dépêche des Marchés :

- *Le baril de Brent chute sous 60 dollars*, Anne Feitz, les Echos p07, le 17 décembre 2014
- *L'Inde, le nouveau chouchou des investisseurs*, Pierrick Fay, les Echos p21, le 22 décembre 2014
- *La double vie des marchés*, Pierrick Fay, les Echos p21, le 30 décembre 2014
- *Matières premières : baisse sans précédent depuis 2008, dans le sillage du pétrole*, Muryel Jacque, les Echos p19, le 31 décembre 2014
- Revue Banque décembre 2014 Supplément matières premières
- *Enquête : Poursuite de la hausse du dollar en 2015, volatilité en vue*, Syddarth Lyer, les Echos Bourse, le 03 décembre 2014, <http://bourse.lesechos.fr/forex/infos-et-analyses/enquete-poursuite-de-la-hausse-du-dollar-en-2015-volatilite-en-vue-1017545.php>
- *En Grèce, crise politique et législatives anticipées*, Le Monde, le 29 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/12/29/un-president-ou-une-dissolution-pour-la-grece_4546862_3214.html
- *Grèce : le Parlement est dissous, législatives anticipées le 25 janvier*, Les Echos, le 31 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/monde/europe/0204048302184-grece-le-parlement-est-dissout-les-legislatives-anticipees-auront-lieu-le-25-janvier-1079317.php>
- *Troisième trimestre 2014 - Le taux d'emplois vacants stable à 1,6% dans la zone euro - Également stable dans l'UE28 à 1,6%*, Eurostat, le 18 décembre 2014, http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-14-2780_fr.htm
- Agence France Trésor, le 31 décembre 2014, http://www.aft.gouv.fr/rubriques/tec-10_173.html
- *Wall Street, un bilan flatteur*, Boursier.com, le 02 janvier 2015, <http://www.boursier.com/indices/actualites/news/wall-street-un-bilan-2014-flatteur-609836.html>
- *Marchés financiers : le bilan 2014*, Etienne Veber, Les Echos, le 31 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-120543-marches-financiers-le-bilan-2014-1079337.php>
- Graphique S&P 500, Boursorama.com http://www.boursorama.com/bourse/cours/graphiques/historique.phtml?mo=0&form=OUI&code=US78378X1072&symbole=%24INX&choix_bourse_graf=country%3A33&tc=line&duree=6&pe=0&is=0&mm1=50&mm2=&mm3=&comp=0&indiceComp=1rPCAC&codeComp=&i1=4&i2=no&i3=no&grap=1

Altice

- *Rachat de Portugal Telecom : Altice confirme sa stratégie en faveur de la convergence fixe-mobile*, Audrey Fournier, Le Monde Economie, le 01 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/01/rachat-de-portugal-telecom-altice-confirme-sa-strategie-en-faveur-de-la-convergence-fixe-mobile_4532087_3234.html
- *Le pari fou de Patrick Drahi dans les télécoms*, Fabienne Schmitt, Les Echos, le 05 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/0203982843629-le-pari-fou-de-patrick-drahi-dans-les-telecoms-1071668.php>
- *Patrice Drahi rachète Portugal Telecom*, Le Figaro, le 01 décembre 2014, <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/11/30/97002-20141130FILWWW00259-patrice-drahi-rachete-portugal-telecom.php>
- *Après SFR et Virgin Mobile, Altice s'empare de Portugal Telecom*, l'Express, le 09 décembre 2014, http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/telecoms-altice-rachete-portugal-telecom-pour-7-4-milliards-d-euros_1630449.html
- *Patrick Drahi rachète Portugal Télécom*, Le Monde Economie, le 09 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/09/patrick-drahi-rachete-portugal-telecom_4537006_3234.html
- *Télécoms. Après SFR et Virgin, Patrick Drahi s'empare de Portugal Télécom*, Ouest France, le 09 décembre 2014, <http://www.ouest-france.fr/telecoms-apres-sfr-et-virgin-patrick-drahi-sempare-de-portugal-telecom-3038523>

Actualités européennes

- *La Lituanie, fin prête, fait son entrée discrète dans la zone euro*, Catherine Chatignoux, les Echos p5, le 29 décembre 2014
- *TLTRO et inflation: deux rendez-vous clés pour les marchés et la BCE*, Les Echos Bourse, le 10 décembre 2014, <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/a-ne-pas-manquer-demain/tltro-et-inflation-deux-rendez-vous-cles-pour-les-marches-et-la-bce-1019242.php>
- *Le Cac 40 prend acte du résultat du TLTRO de la BCE*, John Wiburg, Les Echos Bourse, le 11 décembre 2014, <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/le-cac-40-prend-acte-du-resultat-du-tltro-de-la-bce-1019535.php>
- *La BCE ne fera pas de miracle*, Marie Marchel, Le Monde, le 13 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/crise-de-l-euro/article/2014/12/13/la-bce-ne-fera-pas-de-miracle_4540121_1656955.html
- Reuters France
http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL6N0TV1SD20141211*
- *Le marché attend plus de la BCE après la deuxième TLTRO*, l'AGEFI, le 11 décembre 2014, <http://www.agefi.fr/articles/le-marche-attend-plus-de-la-bce-apres-la-deuxieme-tltro-1341745.html>
- *Comment vont être investis les 1300 milliards d'euros du plan Juncker*, Cécile Ducourtieux, Le Monde Economie, le 09 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/09/plan-juncker-pres-de-2000-projets-pourraient-etre-finances_4537003_3234.html

- *Le plan Juncker est une chance pour la France !*, Olivier Marty, Les Echos, le 15 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/0204008600043-le-plan-juncker-est-une-chance-pour-la-france-1075015.php>
- *La Lituanie entre dans la zone euro avec espoir et inquiétude*, Marie Charrel, Le Monde, le 31 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/31/la-lituanie-entre-dans-la-zone-euro-avec-espoir-et-inquietude_4547912_3234.html

Actualités régionales

- Presse océan : mardi 2 décembre (pages 2 à 4) / mercredi 3 décembre (pages 2 à 5)
- *Éoliennes offshores - Inauguration des 2 usines ALSTOM dédiées à leur assemblage le 2 décembre 2014*, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le 28 novembre 2014, <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/eoliennes-offshores-inauguration-a2946.html>
- *Alstom lance la construction d'un pôle de construction d'éoliennes offshore*, Emmanuel Guimard, Usine Nouvelle, le 21 janvier 2013, <http://www.usinenouvelle.com/article/alstom-lance-la-construction-d-un-pole-de-construction-d-eoliennes-offshore.N189967>
- *Alstom et STX ouvrent trois usines à Saint Nazaire pour l'éolien offshore*, Emmanuel Guimard, Usine Nouvelle, le 01 décembre 2014, <http://www.usinenouvelle.com/article/alstom-et-stx-ouvrent-trois-usines-a-saint-nazaire-pour-l-eolien-offshore.N300276>
- *STX remporte une commande de deux navires de luxe*, la Tribune, le 05 décembre 2014, <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20141205trib977b7c5a8/stx-remporte-une-pre-commande-de-deux-navires-pour-royal-caribbean-cruises-ltd.html>
- Hors série Presse Océan décembre 2014 le palmarès 2014 des entreprises de Loire Atlantique
- <http://frais-eminces.fr/>
- <http://www.halgand.com/>
- <http://www.bouyer-leroux.com/>

Economie et Finance dans la presse internationale

La menace de l'Ours

- *La monnaie russe a vécu sa pire journée depuis 1998*, Pierrick Fay, les Echos p29, le 2 décembre 2014
- *South Stream : pourquoi Moscou stoppe son projet*, Benjamin Quénelle, les Echos p19, le 3 décembre 2014
- *Moscou mobilise l'industrie russe pour contrer l'embargo*, Benjamin Quénelle, les Echos p19, le 9 décembre 2014
- *2015, une année à faire froid dans le dos en Russie*, Yves Bourdillon, les Echos p8, le 11 décembre 2014

- *L'Inde et la Russie affichent leur proximité*, Patrick de Jacquilot & Benjamin Quénelle, les Echos p7, le 12/13 décembre 2014
- *La Russie sème le trouble sur les marchés*, Isabelle Couet, les Echos p5-6, le 17 décembre 2014
- *Poutine promet de sortir la Russie de la crise, mais reste muet sur les remèdes*, Benjamin Quénelle, les Echos p6-7, le 19/20 décembre 2014
- *Poutine : le pétrole ne paie plus*, Kirill Rogov, Courrier international p8, 4-10 décembre 2014
- *La « guerre sainte » de Poutine*, Mikhail Rostovski, Courrier international p14, 11 au 17 décembre 2014
- *Poutine : OPA sur l'Europe*, Alexandre Morozov, Courrier international p11, 18 au 31 décembre 2014
- *La Russie à la rescousse de son secteur bancaire*, le Monde, le 30 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/30/la-russie-a-la-rescousse-de-son-secteur-bancaire_4547567_3234.html
- *En Russie, l'inflation dépasse les 10%*, le Monde, le 24 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/12/24/en-russie-l-inflation-depasse-les-10-avant-meme-la-fin-de-l-annee_4545997_3214.html
- *Après la chute du rouble, la Russie veut limiter les exportations de céréales*, le Monde, le 22 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/12/22/apres-la-chute-du-rouble-la-russie-veut-limiter-les-exportations-de-cereales_4544765_3214.html
- *Vladimir Poutine : Personne ne parviendra à nous intimider*, le Monde, le 20 décembre, http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/12/20/les-etats-unis-interdisent-tout-commerce-avec-la-creee_4544080_3214.html
- *En pleine crise, Vladimir Poutine affiche son optimisme pour la Russie*, Isabelle Mandraud, le Monde, le 18 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/international/article/2014/12/18/en-pleine-crise-vladimir-poutine-affiche-son-optimisme-pour-la-russie_4543427_3210.html

Canal de Nicaragua

- *The great lake in danger*, Wilfredo Miranda Aburto, Confidencial, le 05 décembre 2014, <http://www.confidencial.com.ni/articulo/20375/the-great-lake-in-danger>
- <http://hknd-group.com/portal.php?mod=view&aid=145>
- *Le Nicaragua inaugure les travaux d'un canal interocéanique controversé*, le Monde, le 23 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/23/le-nicaragua-inaugure-les-travaux-d-un-canal-interoceanique-controverse_4545140_3244.html

Todos somos americanos

- *Détente historique entre les Etats-Unis et Cuba, après cinquante ans de rupture*, Lucie Robequain, les Echos, le 18 décembre 2014 p6
- *Lessons to learn as US and Cuba relations thaw*, The Guardian, le 18 décembre 2014, <http://www.theguardian.com/world/2014/dec/18/lessons-to-learn-as-us-cuba-relations-thaw>
- *A win for Cuba's people*, Eugene Robinson, The Washington Post, le 18 décembre 2014, <http://www.washingtonpost.com/opinions/eugene-robinson->

[a-win-for-cubas-people/2014/12/18/4bbe0e46-86cb-11e4-b9b7-b8632ae73d25_story.html](http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/12/17/les-etats-unis-et-cuba-prets-a-normaliser-leurs-relations-diplomatiques_4542184_3222.html)

- *Rapprochement diplomatique historique entre Cuba et les Etats-Unis*, le Monde, le 17 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2014/12/17/les-etats-unis-et-cuba-prets-a-normaliser-leurs-relations-diplomatiques_4542184_3222.html
- *Cuba – Etats-Unis, le plus beau jour de notre vie*, Sabine Grandadam, Courrier International, le 18 décembre 2014, <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2014/12/18/cuba-etats-unis-le-plus-beau-jour-de-notre-vie>

Gestion de patrimoine

Le Vin

- *Les nouvelles façons d'investir dans le vin*, Frédéric Tixier, le Monde, le 22 octobre 2012, http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/10/22/les-nouvelles-facons-d-investir-dans-le-vin_1776810_3234.html
- *Le bon vin, un bon plan pour diversifier vos placements*, Capital, le 18 avril 2013, <http://www.capital.fr/finances-perso/actualites/le-vin-un-bon-plan-pour-diversifier-vos-placements-836391>
- *Investir dans le vin*, Placer-Investir-Epargner, <http://www.placer-investir-epargner.com/#!placer-investir-epargner-vin/c11mt>
- *Comment investir dans le vin*, Les Echos, le 19 décembre 2014, <http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/dossiers/placement-vin/index.php>
- *GFV : Groupement Foncier Viticole*, GFV en ligne, <http://www.gfv-enligne.com/gfv-groupement-foncier-viticole.php>
- *Groupements Fonciers Viticoles (GFV) : seuil d'exonération d'ISF abaissé*, Olivier Brunet, Tout sur l'ISF, le 02 janvier 2015, <http://www.toutsurlisf.com/groupements-fonciers-viticoles-gfv-seuil-d-exoneration-d-isf-abaisse.html>
- *Vignobles : investir avec succès dans l'or rouge*, le Revenu, le 04 juillet 2014, <http://www.lerevenu.com/vignobles-investir-avec-succes-dans-lor-rouge>
- <http://www.gfv-enligne.com/>
- *Placement plaisir : comment investir dans le vin*, Capital, le 19 mai 2011, <http://www.capital.fr/finances-perso/actualites/placement-plaisir-comment-investir-dans-les-vignes-599934>
- *Investissement Vin*, <http://www.investissement-vin.com/le-vin-valeur-refuge/indice-001/>
- *Investissement plaisir : le vin*, VIA Alternatives Patrimoniales, <http://www.via-ap.com/pole-gestion-du-patrimoine-prive/reduction-isf/investissement-plaisir-vin.html>
- *Quels sont les avantages à investir dans le vin*, Frédéric Durand-Bazin, le Particulier, http://www.leparticulier.fr/jcms/p2_1511100/quels-sont-les-avantages-a-investir-dans-le-vin

Assurance en déshérence

- *Assurances non réclamées : le régulateur inflige une amende record à Allianz Vie*, Edouard Lederer, les Echos, le 23 décembre 2014, http://www.lesechos.fr/journal20141223/lec2_finance_et_marches/0204034062124-

- [assurances-non-reclamees-le-regulateur-inflige-une-amende-record-a-allianz-vie-1077662.php](http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0204034954804-assurances-vie-non-reclamees-la-peur-du-gendarme-devrait-commencer-a-produire-ses-effets-1077546.php)
- *Amende record contre Allianz pour des assurances-vie non réclamées*, Danièle Guinot, le Figaro, le 23 décembre 2014, <http://www.lefigaro.fr/placement/2014/12/22/05006-20141222ARTFIG00221-amende-record-contre-allianz-pour-des-assurances-vie-non-reclamees.php>
 - *Assurances-vie non réclamées : la peur du gendarme devrait commencer à produire ses effets*, Véronique Chocron, les Echos, le 22 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0204034954804-assurances-vie-non-reclamees-la-peur-du-gendarme-devrait-commencer-a-produire-ses-effets-1077546.php>
 - *Contrats d'assurance-vie en déshérence : la fin d'un mauvais film ?*, Anne Bodescot, le Figaro, le 29 novembre 2014, <http://www.lefigaro.fr/assurance/2014/11/29/05005-20141129ARTFIG00016-contrats-d-assurance-vie-en-desherence-la-fin-d-un-mauvais-film.php?a1=DOL-474737&a3=77-4889644&a4=DOL-474737-77-4889644>
 - *Loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence*, Vie Publique, le 16 juin 2014, <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/proposition-loi-relative-aux-comptes-bancaires-inactifs-aux-contrats-assurance-vie-desherence.html>
 - LegiFrance
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029095362&categorieLien=id>
 - *Assurances non réclamées : lourdes sanctions pour la CNP*, Edouard Lederer, les Echos, le 04 novembre 2014, http://www.lesechos.fr/journal20141104/lec2_finance_et_marches/0203908601135-assurances-non-reclamees-lourde-sanction-pour-la-cnp-1060592.php

Circulaire du 10 décembre

- Déclarations rectificatives des avoirs détenus à l'étranger et non déclarés – Modalités pratiques et conséquences fiscales http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgfp/controle_fiscal/actualites_reponses/FAQregularisation-VDEF15122014.pdf
- *Des délais à respecter pour les déclarations rectificatives des avoirs détenus à l'étranger*, Co-Pilotes, le 24 décembre 2014, <http://www.co-pilotes.com/l-actualite/fiscal/actualites/des-delaix-a-respecter-pour-les-declarations-rectificatives-des-avoirs-detenus-a-l-etranger>
- *Tous les dossiers de régularisations devront être complétés d'ici au 10 juin 2015*, Nicolas Ducros, Agefi Actifs, le 18 décembre 2014, <http://www.agefiactifs.com/droit-et-fiscalite/article/tous-les-dossiers-de-regularisations-devront-etre-51942>
- *Secret bancaire suisse : Michel Sapin tire sur l'ambulance*, Grégory Raymond, Le Huffington Post, le 25 juin 2014, http://www.huffingtonpost.fr/2014/06/25/secret-bancaire-suisse-fin-exil-fiscal_n_5528853.html
- *Régulation des avoirs non déclarés : Bercy accélère, les avocats fiscalistes ralentent*, Raphaël Legendre, l'Opinion, le 16 décembre 2014, <http://www.lopinion.fr/16-decembre-2014/regulation-avoirs-non-declares-bercy-accelere-avocats-fiscalistes-ralent-19482>

La loi de finance rectificative

- *L'assemblée nationale vote le projet de loi de Finances rectificative*, BFM Business, le 09 décembre 2014, <http://bfmbusiness.bfmtv.com/france/l-assemblee-nationale-vote-le-projet-de-loi-de-finances-rectificatives-851595.html>
- *Le conseil constitutionnel valide l'essentiel du budget 2015 et du budget rectifié 2014*, le Monde, le 29 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/29/le-conseil-constitutionnel-valide-l-essentiel-du-budget-2015-et-du-budget-rectifie-2014_4547187_3234.html
- *Le conseil constitutionnel juge excessif un taux d'imposition de 90,5%*, Challenges, le 30 décembre 2014, <http://www.challenges.fr/economie/20141230.CHA1903/le-budget-de-l-etat-2015-valide-par-le-conseil-constitutionnel.html>
- *Le Conseil Constitutionnel valide la quasi-totalité du budget*, Frédéric Schaeffer, les Echos, le 30 décembre 2014, http://www.lesechos.fr/journal20141230/lec1_france/0204044025782-le-conseil-constitutionnel-valide-la-quasi-totalite-du-budget-1078905.php
- *Le Conseil constitutionnel valide l'essentiel du budget 2015*, Emile Picy, Boursier.com, le 29 décembre 2014, <http://www.boursier.com/actualites/reuters/le-conseil-constitutionnel-valide-l-essentiel-du-budget-2015-168538.html>
- *Fiscalité : ce qui change pour votre patrimoine en 2015*, Anne-Sophie Vion, les Echos, le 09 janvier 2015, [http://www.lesechos.fr/journal20150109/lec2_supplement/0204044466077-fiscalite-ce-qui-change-pour-votre-patrimoine-en-2015-1081652.php?xtor=EPR-23-\[patrimoine\]-20150109-\[Prov_\]-1901382@2](http://www.lesechos.fr/journal20150109/lec2_supplement/0204044466077-fiscalite-ce-qui-change-pour-votre-patrimoine-en-2015-1081652.php?xtor=EPR-23-[patrimoine]-20150109-[Prov_]-1901382@2)
- *Loi de finances 2015 : les principales mesures*, Sylvain D'Huissel, Lyon Pole Immo, le 19 décembre 2014, <http://www.lyonpoleimmo.com/2014/12/19/35102/loi-de-finances-2015-les-principales-mesures/>
- *Loi de finances pour 2015 : adoption par le Parlement*, Carole Girard-Oppici, Net Iris, le 24 décembre 2014, <http://www.net-iris.fr/veille-juridique/actualite/33969/loi-de-finances-pour-2015-adoption-par-le-parlement.php>
- *Exonération fiscale pour des compétitions sportives : interrogations de députés PS*, 20 Minutes, le 12 novembre 2014, <http://www.20minutes.fr/economie/1479398-20141112-exoneration-fiscale-competitions-sportives-interrogations-deputes-ps>

Les retraites complémentaires

- *Retraites complémentaires : faudra-t-il cotiser plus et plus longtemps*, Thomas Samson, l'Expansion, le 15 décembre 2014, http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/retraite-complementaire-cotiser-plus-pour-toucher-moins_1632451.html
- *Le régime de retraites complémentaires des cadres au plus mal*, Jean Christophe Chanut, la Tribune, le 16 décembre 2014, <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141216trib06ed418ec/le-regime-de-retraite-complementaire-des-cadres-au-plus-mal.html>
- *Retraite complémentaire : il faudrait travailler deux ans de plus*, Hayat Gazzane, le Figaro, le 15 décembre 2014, <http://www.lefigaro.fr/retraite/>

[2014/12/15/05004-20141215ARTFIG00091-il-faudrait-travailler-jusqu-a-64-ans-pour-toucher-la-retraite-complementaire.php](http://www.challenges.fr/patrimoine/20141211.CHA1455/le-perp-est-une-niche-fiscale-ideale-a-condition-de-bien-le-choisir.html)

- *Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)*, Service Public, le 01 janvier 2015, <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10259.xhtml>
- *Le Perp est une niche fiscale idéale, à condition de bien le choisir*, Eric Treguier, Challenges, le 13 décembre 2014, <http://www.challenges.fr/patrimoine/20141211.CHA1455/le-perp-est-une-niche-fiscale-ideale-a-condition-de-bien-le-choisir.html>

Gestion des Risques

La Globésité

- *Comment s'adapter à l'obésité planétaire*, Paul Molga, les Echos p11, le 2 décembre 2014
- *L'Obésité reconnue comme possible handicap au travail*, Matthias Raynal, le Figaro, le 19 décembre 2014, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/12/19/01016-20141219ARTFIG00356-l-obesite-reconnue-comme-possible-handicap-au-travail.php>
- *L'Obésité considérée comme un handicap au travail, selon la justice européenne*, Aurélie Abadie, les Echos, le 18 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/monde/europe/0204027194405-lobesite-consideree-comme-un-handicap-au-travail-selon-la-justice-europeenne-1076532.php>
- *L'Obésité est une maladie sociale*, Vincent Olivier, l'Express, le 16 octobre 2012, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/l-obesite-est-une-maladie-sociale_1175187.html
- *Obésité*, Arnaud Basdevant, Inserm, Janvier 2014, <http://www.inserm.fr/thematiques/circulation-metabolisme-nutrition/dossiers-d-information/obesite>
- *Rapport d'informations*, Valérie Boyer, Assemblée nationale, le 30 septembre 2008, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1131.asp>
- *La Protection contre les discriminations*, Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le 13 août 2014, <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/egalite-professionnelle,117/la-protection-contre-les,12789.html>
- *Obésité*, OMS, <http://www.who.int/topics/obesity/fr/>

Aéroport de Toulouse Blagnac

- *Aéroport de Toulouse : débats et vrais enjeux du rachat chinois*, Patrick Combes, les Echos p26-27, le 8 décembre 2014
- *L'aéroport de Toulouse déchaîne les passions*, Revue Banque p6, Décembre 2014
- *L'aéroport Toulouse-Blagnac passe sous contrôle chinois*, Laurent Marcaillou, les Echos, le 04 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0203990997776-aeroport-toulouse-blagnac-le-consortium-sino-canadien-rafle-la-mise-1071602.php>

- *L'offre était meilleure sur plusieurs critères*, Gil Bousquet, la Dépêche, le 05 décembre 2014, <http://www.ladepeche.fr/article/2014/12/05/2005451-l-offre-etait-meilleure-sur-plusieurs-criteres.html>
- *L'Etat vend une partie de l'aéroport de Toulouse à un consortium chinois*, le Monde, le 04 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/04/aeroport-de-toulouse-blagnac-l-etat-choisit-le-consortium-chinois_4534764_3234.html
- *Rachetons l'aéroport Toulouse-Blagnac*, Wiseed <https://www.wiseed.com/rachetonslaeroportdetoulouse>

UberPop

- *Pourquoi UberPop va continuer sur sa lancée après le 1^{er} janvier*, le Monde, le 16 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/16/pourquoi-uberpap-va-continuer-sur-sa-lancee-apres-le-1er-janvier_4541064_3234.html
- *UberPop sera interdit dès le 1^{er} janvier*, le Monde, le 15 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/15/uberpap-sera-interdit-des-le-1er-janvier_4540468_3234.html
- *UberPop provoque de fortes polémiques partout où il est proposé*, Bertille Bayart, le Figaro, le 15 décembre 2014 <http://www.lefigaro.fr/societes/2014/12/12/20005-20141212ARTFIG00370-face-a-ses-concurrents-et-aux-taxis-uber-sauve-son-service-uberpap.php>
- *Après l'interdiction d'UberPop, Uber prépare sa réponse*, Elisabeth Assayab et Gabriel Vedrenne, Europe 1, le 17 décembre 2014 <http://www.europe1.fr/economie/uberpap-interdit-uber-a-deja-un-plan-b-2320127>
- *Taxis : comment Uber s'apprête à contourner la loi Thévenoud au 1^{er} janvier*, Vincent Vantighem, 20 minutes.fr, le 17 décembre 2014, <http://www.20minutes.fr/economie/1502895-20141217-taxis-comment-uber-apprete-contourner-loi-thevenoud-1er-janvier>

IPO

- *Entrées en bourse : meilleur millésime depuis 2010*, Marina Alcaraz, les Echos, le 12 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0204009356905-entrees-en-bourse-meilleur-millesime-depuis-2010-1074231.php>
- *A Paris, de nombreux projets d'IPO sont dans les tuyaux*, Marina Alcaraz, les Echos, le 12 décembre 2014, http://www.lesechos.fr/journal20141212/lec2_finance_et_marches/0204010160386-a-paris-de-nombreux-projets-dans-les-tuyaux-1074187.php
-

Lending Club

- *Succès pour Lending Club : la finance à l'ère de Google*, Jérôme Marin, le Monde, le 11 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/11/succes-pour-lending-club-la-finance-a-l-ere-google_4538252_3234.html

- *Entrée en fanfare à Wall Street pour Lending Club*, Karl de Meyer, les Echos, le 11 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0204010757415-entree-en-fanfare-a-wall-street-pour-lending-club-1074133.php>
- *La start-up Lending Club valorisée \$5,4 Mds pour son IPO*, les Echos, le 11 décembre 2014, <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/la-start-up-lending-club-valorise-5-4-mds-pour-son-ipo-1019437.php>
- *Prêt entre particuliers : comment Lending Club a conquis Wall Street*, Flore Fauconnier, le 11 décembre 2014, <http://www.journaldunet.com/web-tech/start-up/lending-club-ipo-1214.shtml>
- *Wall Street : introduction en Bourse réussie pour le français Lending Club*, Damien Mezinis, Boursier.com, le 11 décembre 2014, <http://www.boursier.com/actualites/economie/wall-street-introduction-en-bourse-reussie-pour-le-francais-lending-club-26417.html>
- *La capitalisation de Lending Club dépasse 8 milliards de dollars*, Guillaume Bayre, le Figaro, le 10 décembre 2014, <http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/la-capitalisation-de-lendingclub-depasse-8-milliards-de-dollars-3968975>
- *Lending Club, le prêt réinventé*, Jules Lavy, France Info, le 21 décembre 2014, <http://www.franceinfo.fr/emission/en-direct-de-la-silicon-valley/2014-2015/lending-club-le-pret-reinvente-20-12-2014-12-35>

Les accords de Lima

- *Climat : après Lima, la planète semble loin d'un accord historique à Paris en 2015*, Joel Cossardeaux, les Echos, le 14 décembre 2014, <http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0204015154910-climat-apres-lima-la-planete-semble-loin-dun-accord-historique-a-paris-en-2015-1074807.php>
- *Climat : la conférence de Lima se solde par un accord minimal*, Laurence Caramel, le Monde, le 14 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/14/sommet-sur-le-climat-un-accord-a-minima_4540263_3244.html
- *Conférence sur les changements climatiques à Lima*, United Nations, décembre 2014, http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php
- *Les principaux points de l'accord de Lima*, Libération, le 14 décembre 2014, http://www.liberation.fr/terre/2014/12/14/les-principaux-points-de-l-accord-de-lima_1163308
- *Conférence de Lima : accord in extremis sur la réduction des émissions de Co2*, le Parisien, le 14 décembre 2014, <http://www.leparisien.fr/environnement/conference-de-lima-accord-in-extremis-sur-la-reduction-des-emissions-de-co2-14-12-2014-4372985.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>
- *Climat : la conférence de Lima doit préfigurer l'accord de Paris et entretenir l'optimisme*, Actu Environnement, le 28 novembre 2014, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/climat-conference-lima-nations-unies-accord-paris-ges-23350.php4>
- <http://leclimatchange.fr/les-elements-scientifiques/>
- <http://www.undp.org/content/dam/undp/library>

Partie II - Dossiers

Ethique et Déontologie

Courtier et exercice du droit :

- *Exercice illégal du droit par un courtier en assurances*, Olivier Leca, CA Grenoble le 3 juillet 2014, <http://www.leca-avocat.fr/exercice-illegal-du-droit-par-un-courtier-en-assurances/>
- *Gestion de Patrimoine*, Patrimoine Evolution, <http://www.patrimoine-evolution.fr/actualite/la-competence-juridique-appropriee.html>
- *Un courtier condamné pour exercice illégal du droit*, Agefi Actifs, CA de Chambéry du 4 juillet 2014, <http://www.agefiactifs.com/droit-et-fiscalite/article/un-courtier-condamne-pour-exercice-illegal-du-50293>
- *Courtier en assurances et avocat : pas le même combat*, Vivaldi Avocats, le 19 septembre 2014, <http://www.vivaldi-chronos.com/index.php/banque-bourse-credit/assurances/4126-courtier-en-assurances-et-avocat-pas-le-meme-combat>

Affaire Aristophil

- *Lettres et manuscrits : les investisseurs floués*, les Echos, le 03 décembre 2014, <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/lettres-et-manuscrits-les-investisseurs-floues-1017521.php>
- *Affaire Aristophil : Gérard Lhéritier, le Madoff des Lettres ?*, Vincent Monnier, le Nouvel Obs, le 07 décembre 2014, <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20141205.OBS7091/affaire-aristophil-gerard-lheritier-le-madoff-des-lettres.html>
- *L'affaire Aristophil rend nécessaire une clarification du métier de CGPI*, Guillaume Fonteneau, le 3 décembre 2014, <http://www.leblogpatrimoine.com/conseil-en-gestion-de-patrimoine/aristophil-cgpi-responsabilite.html>

Risques: Le financement participatif

- *21 Sites web de crowdfunding en France*, Dynamique magazine, <http://www.dynamique-mag.com/article/sites-web-crowdfunding-france.5237>
- *Les 4 grandes familles du crowdfunding (petit guide à l'usage des internautes... et des journalistes !)*, Peter Vidani, Ulule, <http://chouette.ulule.com/post/44532709418/les-4-grandes-familles-du-crowdfunding-petit>
- *Pourquoi il faut changer le modèle de crowdfunding*, Hervé Charroux & Nicolas Gautier, Culture-bis, le 03 octobre 2014, <http://culture-bis.com/profiles/blogs/quel-avenir-pour-le-financement-participatif>
- *Le financement participatif ou crowdfunding*, APCE, <http://www.apce.com/pid14215/crowdfunding.html> See

Marché de l'art

- *Niki de Saint Phalle* <http://www.femmespeintres.net/pat/mod/desaintphalle.htm>
- *Niki de Saint Phalle, les armes à fond*, Edouard Launet, Libération, le 18 septembre 2014, http://www.liberation.fr/culture/2014/09/18/niki-de-saint-phalle-les-armes-a-fond_1103370
- *Nouveau réalisme*, Wikipédia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouveauréalisme>
- *Nouveau réalisme*, Larousse, www.larousse.fr/encyclopedie/divers/nouveauréalisme/73940
- *Nouveau réalisme*, les artistes contemporains, <http://www.lesartistescontemporains.com/Courants/nouveau-realisme.php>
- *Queen Califia's Magical Circle*, Wikipédia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Queen_Califia%27s_Magical_Circle
- <http://artsplastiquesclaudemass.blogspot.fr/p/3emes.html>
- *Lettre de Niki Saint Phalle*, Femmes peintres <http://www.femmespeintres.net/pat/textes/niki04.htm>
- <http://www.femmespeintres.net/pat/mod/desaintphalle.htm#galerie>
- <http://www.sikart.ch/kuenstlerinnen.aspx?id=4021948>
- <http://www.tate.org>
- *Niki de Saint Phalle*, Tate Museum, <http://www.tate.org.uk/whats-on/tate-liverpool/exhibition/niki-de-saint-phalle/niki-de-saint-phalle-room-guide/niki-de>
- *Niki de Saint Phalle*, Guichet du savoir, le 15 juin 2012, <http://www.guichetdusavoir.org/viewtopic.php?f=2&t=47254>
- *Action Painting*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/ActionPainting>
- http://creativegames.org.uk/modules/ArtTechnology/Pop/pop_phalle.htm
- *Niki de Saint Phalle*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niki-de-saint-phalle/1-les-tirs/>
- *Happening*, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Happening>
- *Niki de Saint Phalle*, Maelys Celeux-Lanval, Boumbang, le 09 mars 2012, <http://www.boumbang.com/niki-de-saint-phalle/>
- *Niki de Saint Phalle au grand Palais du 17 octobre 2014 au 02 février 2015*, <http://www.beauxartsmagazine.com/0125-879-Niki-de-Saint-Phalle.html>
<http://www.atlantico.fr/decryptage/niki-saint-phalle-premiere-grande-artiste-feministe-xxe-siecle-et-programme-culture-tops-semaine-suivante-1789494.html>
- *Niki de Saint Phalle*, <http://www.centrepompidou.fr/cpv/resource/crbbXnx/rpEdd4>
- *Niki de Saint Phalle*, le 06 octobre 2011, <http://arts-plastiques-lajetee.over-blog.fr/article-nikki-de-st-phalle-anne-sophie-numa-86028049.html>
- <http://www.galerie-vallois.com/>
- <http://fr.artprice.com/artiste/25478/niki-saint-phalle-de/indice>

Partie III. Hors Champ

Activités culturelles

- *Elisabeth Roudinesco reçoit le prix des prix 2014*, Marie-Christine Imbault, le 17 décembre 2014, <http://www.livreshebdo.fr/article/elisabeth-roudinesco-recoit-le-prix-des-prix-2014>
- *L'histoire* © Cie la Salamandre, sculpture, art de la marionnette, spectacles vivants, ateliers, festival Saperlipuppet, 2011, <http://cielasalamandre.pagespersoorange.fr/cie-la-salamandre-marionnettes-etonnantes-sculptures-atelier-de-marionnettes-nantes-rennes-angers/bio.html>
- <http://www.lesmachines-nantes.fr/>
- *Exposition Johannes Säre et Timo Toots à Nantes du 6 décembre 2014 au 4 janvier 2015*, <http://44.agendaculturel.fr/exposition/nantes/le-lieu-unique/johannes-sare-timo-toots.html>
- *Dans le cadre de l'événement eLU, Vivre l'Estonie à Nantes, le lieu unique a invité l'artiste estonien d'une trentaine d'années à présenter son travail.* , 6 décembre 2014 au 4 janvier 2015, <http://www.lelieuunique.com/site/2014/12/06/timo-toots/>
- *Noël aux Nefs*, Du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015, http://www.lesmachines-nantes.fr/fr/actualit-s/p_actualite-226/
- *Découvrez l'agenda de l'art du spectacle de Nantes : art de la rue, cirque et autres représentations dédiées aux arts du spectacle à Nantes*, <http://44.agendaculturel.fr/arts-du-spectacle/nantes/parc-des-expositions-de-labeaujoire/medrano-le-grand-cirque-de-noel-de-nantes.html>
- *Spectacle Piano Rigoletto à Nantes*, du 4 au 31 décembre 2014, <http://44.agendaculturel.fr/theatre/nantes/theatre-de-poche-graslin/piano-rigoletto.html>
- *Sortir Nantes Grand Ouest, onglet théâtre*, <http://www.nantes.sortir.eu/theatre>
- *Palmarès du Prix des Prix* , le 17 décembre 2014, <http://www.lalettredulibraire.com/?post/2014/12/17/Le-Prix-des-Prix-2014-%C3%A0-ElisabethRoudinesco>

Cathédrale son et lumière

- *Nantes Son et lumière sur la cathédrale : un spectacle époustouflant*, le 22 décembre 2014, <http://www.presseocean.fr/actualite/nantes-pour-noel-un-son-et-lumiere-sur-la-facade-de-lacathedrale-04-12-2014-140053>
- *La cathédrale de Nantes sort ses habits de lumière*, Metronews, le 23 décembre 2014, <http://www.metronews.fr/nantes/photos-pour-noel-la-cathedrale-de-nantes-sort-ses-habits-de-lumiere/mnlw!SBU1WCNye54So/>

The Interview

- *La mise en ligne de « The Interview » rapporte 15 millions de dollars*, Emmanuelle Jardonnet, le 29 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/cinema/article/2014/12/29/la-mise-en-ligne-de-the-interview-rapporte-15-millions-de-dollars_4547090_3476.html
- *Piratage de Sony : les Etats-Unis soupçonnent une implication de la Corée du Nord*, Le Monde.fr avec Reuters, le 18 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/pixels/article/2014/12/18/sony-pictures-washington-estime-que-la-coree-du-nord-a-parraine-le-piratage_4542393_4408996.html
- *Sony : le piratage tourne à l'affaire d'Etat*, Karl de Meyer, le 18 décembre 2014, [http://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/0204027408536-sony-pictures-en-situation-tres-difficile-apres-son-piratage-1076509.php?xtor=EPR-8-\[18_heures\]-20141219-\[Prov_\]1861733@2](http://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/0204027408536-sony-pictures-en-situation-tres-difficile-apres-son-piratage-1076509.php?xtor=EPR-8-[18_heures]-20141219-[Prov_]1861733@2)
- *The Interview, Exodus, Homeland... Ces films qui dérangent les Etats*, Pierre Haski, le 28 décembre 2014 <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-culture/2014/12/28/the-interview-exodus-homeland-films-derangentles-etats-256784>

Timbuktu

- *Cinéma.Timbuktu****, Hubert Coudurier, le Télégramme version papier, le 24 décembre 2014, <http://www.avoir-alire.com/timbuktu-la-critique-du-film>

La French :

- *La French : synopsis et détails*, http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=221419.html

Exodus

- *Exodus : Gods ad Kings ; synopsis et détails* », http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=208430.html
- *Exodus, de Ridley Scott, interdit en Egypte*, Le Monde, le 28 décembre 2014, http://www.lemonde.fr/culture/article/2014/12/27/exodus-interdit-en-egypte_4546545_3246.html

La Cloche

- *Presse Océan du 30 décembre 2014 pages 10 et 11*
- *Accueil Revue la Cloche, 120 ans en 2015*, <http://www.revue-la-cloche.fr/>

Agenda IAE

- *Accueil IAE de Nantes*, <http://www.iemniae.univ-nantes.fr>
- *Le mécénat au service de l'université*, <http://www.fondation.univ-nantes.fr>